AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
http://ageconsearch.umn.edu
aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MARCHES

RAPPORT FINAL

DE L'ETUDE SUR LA TRANSMISSION DES FLUCTUATIONS ET LE CALCUL DE PRIX DE PARITE A L'IMPORTATION/EXPORTATION DANS LA SOUS REGION :

CAS PRATIQUE DU SENEGAL

Mouhamadou Ndiaye (SIM-Sénégal)
Moussa Niang (SIM-Sénégal)

Janvier 2010

Avant- Propos

Ces contributions sur la «Transmission de la hausse des prix alimentaires et les prix de parité des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest **»** ont été réalisées par les responsables des systèmes d'Information sur les Marchés (SIM) du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal, à qui nous adressons nos sincères remerciements. Nous tenons également à remercier «la Fondation Syngenta pour une agriculture durable » pour avoir supporté financièrement cette initiative. Puissent les résultats de cette analyse aider aux prises de décisions pertinentes et appropriées pour le bien être des populations rurales et pour le développement économique et social de la sous-région Ouest-Africaine.

Toutes erreurs d'interprétation ou de fait dans cette contribution n'incombent qu'aux auteurs du présent document.

TABLE DES MATIERES

I – Introduction 6
1.1 Présentation du Sénégal 6
1.2 Objectif général 7
1.3 Objectifs spécifiques 7
2.1 Contexte international 8
2.2 : Contexte national 8
III – Analyse des statistiques de la production : 9
3.1 Mil souna 10
3.2 Maïs : 11
IV – Bilan céréalier, consommation, importations, exportations (voir annexe 6) 12
Maïs importé 18
Exportations 19
V - Statistiques des prix sur les marchés 20
VI - Politiques commerciales tarifaires et non tarifaires 23
Politiques commerciales au niveau de la CEDEAO 23
Politiques commerciales au niveau de l'UEMOA 23
VII - Mesures prises et impacts 24
Mesures prises 24
Impacts 25
VIII - Brève revue de la littérature sur la hausse des prix internationaux. 26
IX - Transmission des fluctuations de prix 28
V - Prix de parité du riz importé brisé 36
5.3 Prix de parité riz importé de Dakar rendu à Ziguinchor : 38
5.4 Prix de parité riz importé de Dakar rendu à Diourbel : 39
5.5 Prix de parité riz importé de Dakar rendu à Tambacounda : 40
5.6 Prix de parité du maïs de Kaolack rendu à Dakar : 41
VI. Evaluation de la compétitivité 42
6.1 Compétitivité du riz importé/riz local décortiqué 42
6.2 Compétitivité du maïs local/maïs importé à Dakar (marché Tilène) 43
6.3 Comparaison des prix du maïs local à Kaolack/Dakar (marché Tilène) 44
6.4 Comparaison des prix du maïs importé marché central de Thiès/marché Tilène (Dakar) 45
VII. Conclusion 46
VIII. Références 47

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD Agence Nationale de la Statistique

DAPS Direction de l'Analyse et de Prévisions des Statistiques Agricoles

CSA Commissariat à la Sécurité Alimentaire

MA Ministère de l'Agriculture

SIM Système d'Information sur les Marché

ANNEXES

Annexe 1 : Cours du riz 100 brisé juin 2007 – juin 2009 (Ban Kock, $ USD/tonne)……47

Annexe 2 : Tableau de l'évolution des productions céréalières nationales : campagnes agricoles 2000/2001–2008/2009……47

Annexe 3 : Tableau de l'évolution des superficies emblavées, des rendements/ha et des productions par campagne agricole du mil souna au Sénégal de 2000/2001 à 2008/2009…… 47

Annexe 4 : Tableau de l'évolution des superficies, des rendements et des productions des productions du maïs au Sénégal de 2000/2001 à 2008/2009……48

Annexe 5 : Tableau de l'évolution des superficies emblavées, des rendements/ha et des productions par campagne agricole du riz au Sénégal : 2000/01 – 2008/09……...48

Annexe 6 : Tableau d'évolution des importations de riz brisé au Sénégal……48

TABLEAUX

Tableau1 : Tableau d'évolution des importations de maïs au Sénégal de 2001 à 2009……49

Tableau 2 : Tableau du bilan céréalier prévisionnel 2008/2009……49

Tableau 3 : Evolution des prix sur le marché international……49

I – Introduction

Depuis l'année 2006, les prix des produits de grande consommation n'ont cessé de croître tant sur le plan national qu'international. A l'origine de la hausse du niveau des prix, un ensemble de facteurs se présentent :

- la diminution de la production agricole ;
- les changements climatiques ;
- la faiblesse relative des stocks vivriers ;
- l'accroissement de la demande de produits agricoles pour la production de biocarburants ;
- la hausse des prix de l'énergie qui influe sur les coûts de transport des denrées ;
- la spéculation sur le marché mondial.

Le Sénégal importe la quasi-totalité des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Cette situation a provoqué une crise d'accès aux denrées de base qui vient s'ajouter au déficit chronique de la production agricole intérieure.

Depuis 2006, on remarque une tendance fortement haussière des prix qui s'est poursuivie durant toute l'année 2007 justifiée par une inflation de 5,9%.

Les prix à l'importation des produits céréaliers ont augmenté de 92,25% en 2007 et de 19,25% en 2008. Ainsi, les prix à la consommation des céréales non transformés ont connu une hausse en début 2008 de 16,7% et de 42,5% en 2007 tandis que les prix des pattes alimentaires ont augmenté de 23,5%. Ce phénomène s'explique par le fait que les pays exportateurs privilégient l'offre de céréales pour la production de biocarburants au profit de l'offre pour les besoins alimentaires.

Les prix à la consommation du riz ont augmenté de 12% pour le brisé 100%, alors que pour l'importation les prix ont accusé une hausse de 10%, passant de 225 à 250 F/kg. Pour le riz brisé 100%, les prix à la consommation ont augmenté en mars 2007 avant de fléchir en juillet à la suite des mesures de suspension de droits d'entrée prises par les autorités.

Pour atténuer le choc et éviter le soulèvement populaire, l'Etat a pris d'importantes mesures administratives et financières.

1.1 Présentation du Sénégal

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12,5 et 16,5 degrés de latitude Nord. Il couvre une superficie de 196 722 Km². Il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. La Gambie située entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor, forme une enclave sur le cours inférieur du fleuve du même nom.

Le climat est de type Soudano sahélien. Il est caractérisé par l'alternance d'une saison sèche allant de novembre à mai et d'une saison des pluies allant de juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient croissant du Nord au Sud du pays. Elle passe de 300 mm au Nord semi désertique à 1 200 mm au Sud, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant aux trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au sud, la savane arborée au centre et une zone semi désertique au Nord.

En plus de l'Océan Atlantique qui représente la limite Ouest, les ressources en eau de surface au Sénégal sont constituées par les quatre fleuves et leurs affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau temporaires. Ainsi, le Sénégal est traversé par plusieurs bassins qui forment deux systèmes importants : les cours inférieurs du fleuve Sénégal et le cours moyen du fleuve Gambie. Le fleuve Sine Saloum et le fleuve Casamance sont des cours d'eau de moindre envergure. D'autres rivières et des vallées complètent le régime hydrologique. La réalisation des Grands Barrages, notamment le barrage de Diama à environ 40 km au Nord de St Louis, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la navigation par la maîtrise des ressources hydrauliques et énergétiques. Il convient par ailleurs de signaler la place qu'occupe le Lac de Guiers dans l'approvisionnement en eau potable des populations de Dakar par conduite souterraine à partir de l'usine de traitement de Keur Momar Sarr (région de Louga) et du suppresseur de Mékhé (région de Thiès).

La population est estimée selon les projections démographiques officielles à 11 519 226 habitants en 2007, soit une densité moyenne de 59 habitants/km2 avec de grandes disparités entre l'est et l'ouest. La population sénégalaise se caractérise par sa jeunesse.
En effet, en 2002, près de la moitié des Sénégalais ont moins de 15 ans (42,8%) et plus d'un Sénégalais sur deux (54,7%) a moins de 20 ans, alors que 3,5 % seulement ont 65 ans et plus. La répartition par sexe met en évidence un déséquilibre entre les sexes en faveur des femmes. En effet, le rapport de masculinité s'élève à 96,9 hommes pour 100 femmes. La population est concentrée à l'Ouest et au Centre du pays, tandis que l'Est et le Nord sont faiblement peuplés. La population sénégalaise est essentiellement rurale, près de 6 Sénégalais sur 10 habitant le milieu rural (59,3%). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui mesure le nombre moyen d'enfants par femme à la fin de sa vie génésique est de 5,3 enfants en 2005. Il a connu une baisse, passant de 6,6 enfants par femme en 1986, à 6,0 en 1992, à 5,7 en 1997 avant de se stabiliser à 5,3 en 2002 et en 2005. En 2007, on aurait une réduction de 0,3 enfant par femme par rapport à 2005 (5,0). Le niveau de fécondité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain avec respectivement des ISF de 6,4 et 4,1 enfants par femme. En 2006, l'Indice de Développement Humain était de 0,502 (cf. rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008).

Ces données dans leur ensemble font du Sénégal un pays à développement humain moyen. Il convient cependant de noter que cette situation reste étroitement liée à son niveau de développement économique et social en tant que pays à vocation agricole, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire qui est une résultante entre d'une part la production brute, la variation des stocks et la situation des marchés et d'autre part la satisfaction des besoins des populations.

1.2 Objectif général

L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'accroissement des productions agricoles et des échanges par une meilleure lisibilité de la compétitivité des filières riz et maïs dans la sous région. Cet objectif général est décliné en 3 objectifs spécifiques:

1.3 Objectifs spécifiques

- ✓ Analyser les mécanismes de transmission des fluctuations de prix internationaux sur les prix domestiques (riz, maïs, mil/sorgho) ;

- ✓ mettre en œuvre le modèle de prévision de prix de parité à l'importation/exportation afin de mieux informer les acteurs sur la compétitivité des

produits locaux (riz et maïs) par rapport aux produits importés du marché sous-régional et international ;

- ✓ améliorer la qualité de l'information des bulletins SIM à répondre mieux aux besoins des acteurs par l'insertion d'une information-clé relative aux parités de prix à l'importation/exportation du riz et du mais pour ainsi contribuer à une meilleure intégration et à une inter connexion des marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux (du riz et du maïs).

II – Contexte international et national de la hausse des prix

2.1 Contexte international

La production agricole au Sénégal ne couvre qu'environ la moitié des besoins en produits alimentaires nécessaires à la consommation des populations. Le pays dépend des importations pour couvrir le déficit. Aussi bien en milieu urbain que rural, les ménages qui dépendent en grande partie des marchés pour leur approvisionnement en produits alimentaires ont été confrontés à une hausse continue des prix des produits de première nécessité. Le riz brisé importé qui est la denrée la plus consommée en milieu urbain a vu son prix doublé. La hausse des prix sur les marchés sénégalais au cours de l'année écoulée résulte en partie des augmentations observées sur les marchés internationaux.

Les causes de cette hausse des prix du riz sont multiples. Pour certains spécialistes[1], elle serait due à certains facteurs que constituent :

- le gap entre le taux de croissance de la consommation mondiale (1%) et la productivité (0,5 %) ;
- la réduction des terres cultivables au profit des biocarburants ;
- la perte de 4 millions d'hectares cultivables en chine (en une décennie) se traduisant par une hausse de la demande chinoise estimée à 35% des quantités disponibles sur le marché mondial.

Pour d'autres spécialistes, les fondamentaux ne justifient pas l'évolution inhabituelle des marchés. Les pays exportateurs n'ont pas réduit leur production. Il serait probable que l'augmentation de la demande ait contribué à la réduction des stocks. Cette situation a poussé les pays exportateurs à arrêter les ventes pour reconstituer les stocks domestiques et stabiliser les prix. «Plus l'offre était limitée et plus les pays producteurs protégeaient leur marché»[2].

2.2 : Contexte national

En plus de la hausse des prix internationaux, il faut rajouter les effets de la subvention gouvernementale et la réaction des commerçants face à cette subvention. Cette réaction liée à une panique a entraîné des distorsions au niveau des marchés locaux (pénurie, hausse des prix, etc.). En effet, les subventions ont été accompagnées pendant un certain temps de mesures de contrôle des prix du riz sur les marchés. En réaction, les grossistes/importateurs ont arrêté les importations de riz pendant que certains commerçants se sont livrés à des rétentions de stocks disponibles pour ne pas les vendre aux prix « officiels ».

[1] ADRAO (Centre du riz pour l'Afrique)
[2] Selon Jean Pierre Brun, courtier de riz

Ensuite, dans la sous région ouest africaine, des mesures protectionnistes ont freiné (ou ont mis fin) au commerce transfrontalier. La levée de la subvention en juillet 2008 a provoqué une hausse substantielle des prix du riz brisé importé sur les marchés (73,6 % : 288 F CFA à 500 F CFA/kg). La tension haussière des prix persiste aussi bien à cause de l'importance de la demande (surtout la période du Ramadan), mais aussi à cause de la baisse du taux de change du F CFA par rapport au dollar américain. Ainsi, en 2007, la hausse du coût de l'importation du riz brisé en dollars américains (6%) s'est traduite au niveau local par une baisse (7 %). Au cours du premier semestre de 2008, une hausse de 61 % du coût de l'importation en dollars US se traduit sur le marché local par une hausse de 53% en Franc CFA. Sur la période de référence de janvier 2007 à juin 2008 (18 mois), l'augmentation (77%) du coût de l'importation en dollars américains s'est traduite par une augmentation de 45 % sur le marché local.

Les mauvaises récoltes de la campagne agricole 2007/2008 ont également entraîné une hausse des prix des produits agricoles locaux. En effet, comparativement à la campagne agricole 2006/2007, il a été noté une baisse de 25% de la production céréalière et de 28% de la production arachidière (qui est une importante source de revenus et de nourriture pour les ménages, notamment ruraux). A titre d'exemple, le prix du mil a augmenté de 30% à Dakar et de 39% à Kaolack entre juin 2007 et juin 2008.

Au cours des dix dernières campagnes agricoles les productions, en particulier celles des céréales peuvent être diversement appréciées. Ainsi, en fonction des zones agro écologiques, de la pluviométrie, du déroulement organisationnel des campagnes agricoles et des céréales considérées, la production annuelle a évolué diversement.

- ✓ **Campagnes agricoles 2000/2001-2002/2003** : au cours de ces trois campagnes, la production céréalière a atteint les niveaux les plus bas de son histoire. Ces importants déficits de production s'expliquent par la faiblesse ou la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies enregistrées au cours des ces campagnes. En conséquence, les mauvais résultats obtenus ont engendré une situation de précarité de la plupart des ménages ruraux (70% de la population nationale) obligeant l'Etat du Sénégal à assister pendant deux années successives le monde rural en riz et en aliment de bétail pour plus de vingt milliards de Francs CFA.
- ✓ **Campagnes agricoles 2003/2004-2005/2006** : hormis la faiblesse relative enregistrée sur la production lors de la campagne agricole 2004/2005, le niveau de production céréalière a été relativement correct dans l'ensemble.
- ✓ **Campagnes agricoles 2006/2007-2008/2009** : ces trois dernières campagnes ont été marquées par des baisses successives moyennes en 2006/2007 et importantes en 2007/2008. Cette situation a amené l'Etat à reprendre pour la troisième fois en neuf ans, l'assistance au monde rural pour une valeur de dix milliards Francs CFA. Toutefois, la dernière campagne agricole a été caractérisée par une production record. En effet, suite à la mauvaise campagne agricole 2007/2008, l'Etat à travers la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) a consenti d'importants moyens financiers (subvention des semences et de l'engrais pour 50%) et matériels pour impulser les productions agricoles, notamment céréalières et arachidières. Le principal objectif de la GOANA est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en assurant des productions abondantes capables de couvrir tous les besoins qui libéreraient le pays du carcan des importations.

III – Analyse des statistiques de la production :

Les principales céréales ciblées sont produites pour l'essentiel dans les régions de Kaolack (mil, maïs), de Fatick (mil), de Tambacounda (mil, maïs), de Kolda (maïs, riz), de Ziguinchor (riz) et de St-Louis (riz). Ces régions sont respectivement situées dans la zone Centre, la

partie orientale, la partie sud et la partie nord du pays. Pour une meilleure illustration, l'analyse ci-dessous permettra de mieux apprécier leur taux respectif de représentativité sur la production céréalière nationale et la répartition de ces spéculations par région au cours des dix dernières campagnes agricoles.

Graphique 1 : Evolution de la production nationale des céréales (mil, sorgho, maïs, riz)

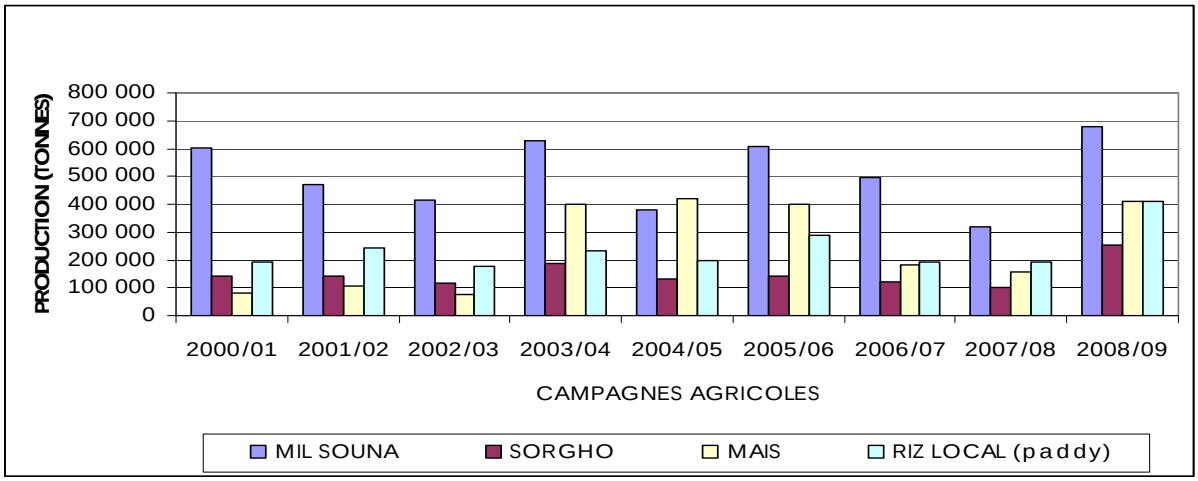

Source : MA/DAPS

<u>Graphique 2 :</u> Répartition de la production nationale céréalière par culture au Sénégal

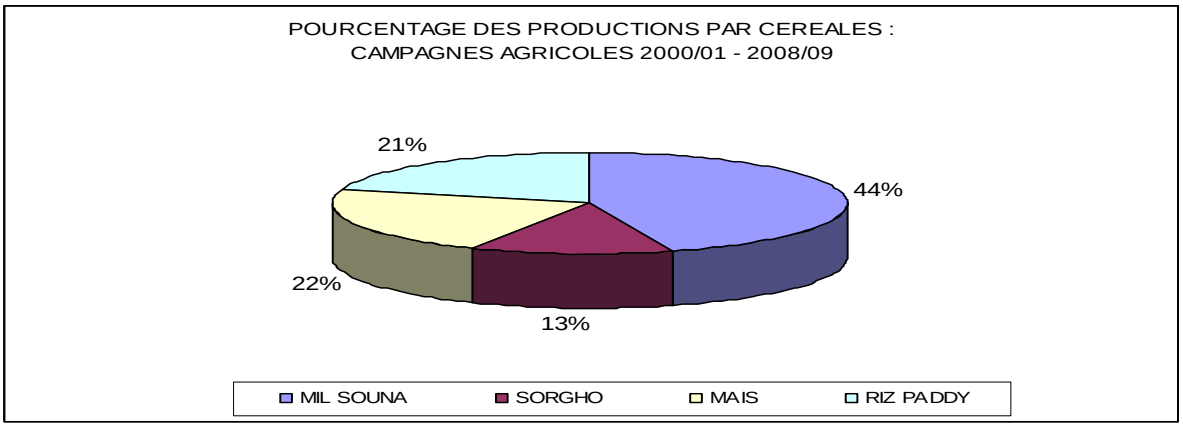

Source : MA/DAPS

3.1 Mil souna

Cette céréale est produite sur l'ensemble du territoire national. Après le riz importé, elle occupe la deuxième place des céréales consommées, avec 44% de la production totale céréalière nationale. Les productions les plus importantes sont enregistrées dans les régions centrales du pays (Kaolack, Fatick, Diourbel, Thiès) et dans la région de Tambacounda. En valeur relative, la région de Kaolack occupe largement la première place avec 36% de la production nationale. Les autres régions viennent loin derrière avec des taux respectifs de production de 17% (Fatick) et de 10% (Diourbel, Thiès et Tambacounda). Il faut souligner que, compte tenu des baisses progressives des superficies emblavées et des difficultés de commercialisation de l'arachide (principale culture de rente), la culture du mil souna devra davantage se confirmer au fil des années comme l'une des principales activités agricoles dans le bassin arachidier (grenier du Sénégal).

Graphe 3 : Evolution de la production du mil : CAMP. 2000/01 – 2008/09

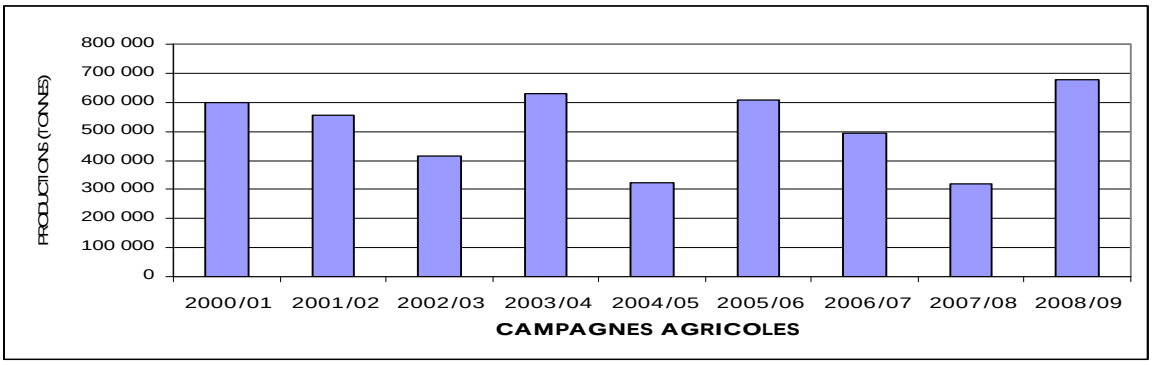

Source : MA/DAPS

3.2 Maïs :

Le maïs est la deuxième céréale la plus produite dans le pays. Son niveau de production représente 22% de la production céréalière nationale. A l'instar du mil souna, le maïs est produit dans tout le pays. Mais les principales régions productrices qui émergent du lot sont respectivement celles de Kolda, de Kaolack et de Tambacounda. Ces trois régions produisent à elles seules 89% du maïs récolté dans le pays. Cette production se répartit comme suit : Kolda (39%), Kaolack (29%) et Tamba (21%). L'évolution de la production se caractérise par sa faiblesse (environ 100 000 tonnes/campagne) au cours des trois campagnes agricoles allant de 2000/2001 à 2002/2003. Mais grâce au programme maïs initié par l'Etat du Sénégal, la production de cette céréale a vu son volume quintupler lors de la campagne agricole 2003/2004 et quadrupler pendant les campagnes agricoles 2004/2005 et 2005/2006. En effet, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, ce programme a permis de mobiliser des quantités considérables de semences et d'engrais. Il en a résulté une production record de 400 000 tonnes en 2003/2004. Depuis lors, la production s'est maintenue à ce niveau, sauf pour les campagnes agricoles 2006/2007 et 2007/2008, durant lesquelles, sous l'effet du déficit pluviométrique la production de cette céréale a fortement chuté pour descendre en dessous de 200 000 tonnes. Mais, grâce à la bonne pluviométrie enregistrée en 2008/2009 et à la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) la production a rehaussé significativement pour atteindre 400 000 tonnes. Concernant le volet maïs, il faut signaler que la GOANA s'était fixé un objectif de production de 1 000 000 tonnes.

Graphe 4: Evolution de la production du maïs : CAMP. 2000/01 – 2008/09

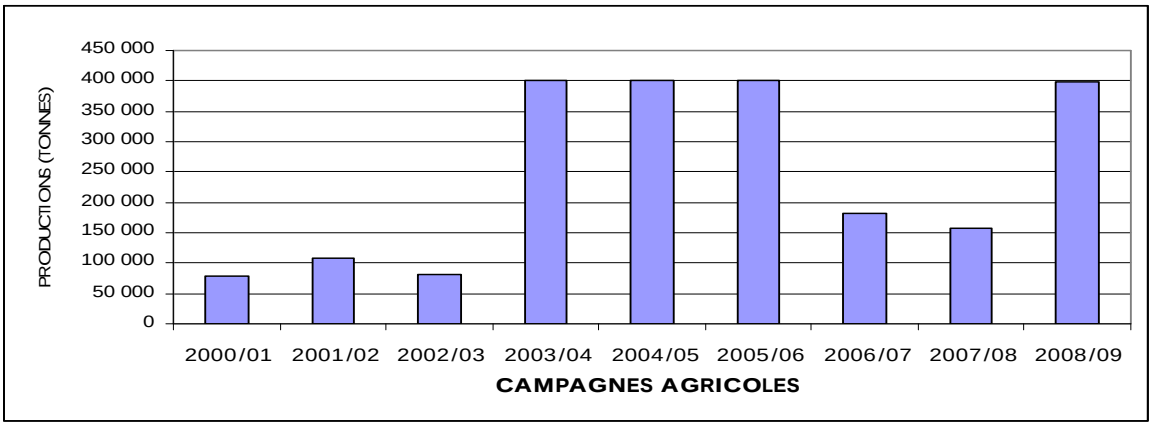

Source : MA/DAPS

3.3 Riz :

Malgré les importants investissements consentis et les aménagements réalisés dans les zones de production (Vallée du Fleuve Sénégal, Bassin de l'Anambé /région de Kolda), la production de riz ne représente encore que 21% de la production céréalière nationale. Le riz est essentiellement produit dans les régions de la vallée du fleuve Sénégal (Matam, St-Louis) et dans celles du sud du pays (Kolda, Ziguinchor). En valeur relative, la répartition de la production nationale de riz s'établit comme suit : vallée du fleuve Sénégal (Matam, St-Louis) : 56%, zone Sud : (Kolda, Ziguinchor) : 40% ; les 4% restants sont produits dans les régions de Fatick et de Kaolack. A l'exception de l'importante production réalisée (400 000 tonnes) en 2008/2009, la production moyenne annuelle de riz ne dépasse guère les 200 000 tonnes de paddy, soit 140 000 tonnes de riz blanc (décortiqué). Cependant, il faut souligner que cette importante production entre dans le cadre d'un programme national de relance pour l'autosuffisance en riz. Cet ambitieux programme a pour objectifs d'augmenter les emblavures, d'accroître les rendements en utilisant des semences de qualité et à produire suffisamment pour assurer une sécurité alimentaire durable.
C'est pourquoi, face aux menaces que constituent les vicissitudes du commerce international du riz et le fardeau des importations mais également compte tenu des avantages comparatifs du Sénégal pour la production de riz, le Gouvernement a initié un programme d'autosuffisance en riz dont l'objectif global est de porter la production nationale de riz blanc à un million de tonnes équivalent à 1,5 million de tonnes de paddy à l'horizon 2015, pour les besoins d'une population de 14 millions d'habitants. La contribution attendue de la riziculture irriguée pour atteindre cet objectif est de 800 000 tonnes et celle de la riziculture pluviale de 200 000 tonnes de riz blanc.

Graphe 5 : Evolution de la production nationale du riz par campagne agricole au Sénégal

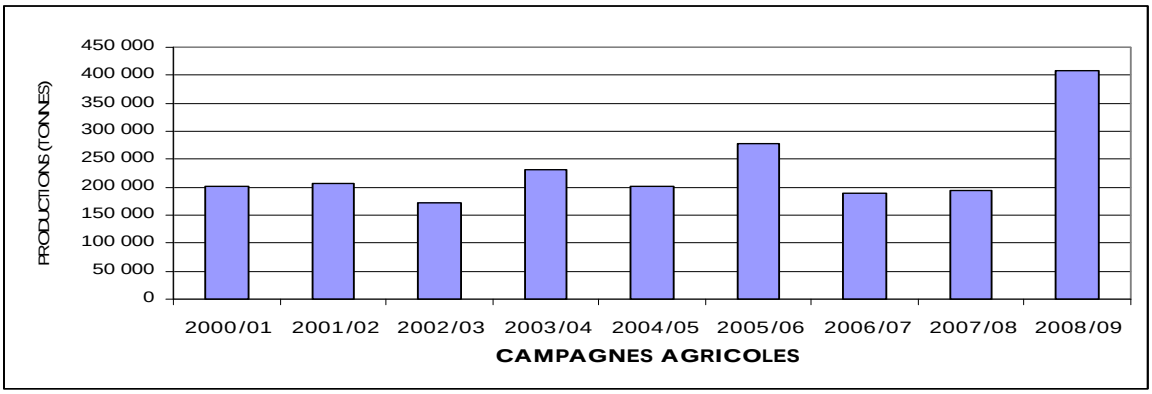

Source : MA/DAPS

IV – Bilan céréalier, consommation, importations, exportations (voir annexe 6)

Tous les facteurs du contexte mondial cités plus haut, sont difficilement maîtrisables[3] et rendent instables l'offre céréalière qui a une incidence directe sur les conditions de vie des populations. En 2007, le taux de couverture des besoins alimentaires par la production céréalière ne dépassait pas 39% sur la période de référence et a été estimé à 28,6% pour l'année en 2008. Il s'agit principalement de céréales telles que le mil, le maïs, le sorgho et le riz.

[3] Physionomie des hivernages – quantités auto -consommées

La norme officielle de consommation de céréales au Sénégal est de 185 kg/personne et par an. D'après les statistiques issues de l'évaluation des récoltes, la consommation *per capita* de riz atteint 70 kg par an. Environ deux tiers du riz consommé au Sénégal sont importés.[4]

Pour résorber le déficit céréalier, le Sénégal fait recours à des importations. Ces importations ont connu au fil des années, une tendance à la hausse en termes de quantités et de prix. La structure des importations est à majorité composée de produits pétroliers et de biens de consommation. Les principales importations de produits céréaliers sont le riz et le blé[5]. Elles représentent respectivement 74% et 25% des importations céréalières totales. Cependant, il faut reconnaître, qu'il existe une corrélation négative[6] entre les quantités produites localement (-) et celles importées (+), les importations comblant le déficit de la production locale. Le rôle des importations est particulièrement stratégique durant les années de choc.

Les principales céréales consommées au Sénégal, sont par ordre d'importance le riz importé brisé, le mil souna, le maïs, le riz local et le sorgho. Cependant la consommation fait apparaître des disparités à travers les régions, d'une part entre le milieu rural et les zones urbaines et d'autre part entre le riz et les céréales sèches. Globalement, sur la base de la norme officielle de consommation (185 kg/personne/an), les besoins actuels en céréales du Sénégal se chiffrent à 2 328 160 tonnes pour une consommation nette sur la période octobre 2008 - septembre 2009. En effet, selon l'analyse du dernier bilan céréalier prévisionnel, les disponibilités internes : production nationale nette (1 510 058 tonnes) + stocks (121 113 tonnes), sont évaluées à 1 631 814 tonnes et couvriraient 70% des besoins, ce qui fait ressortir un déficit de 818 092 tonnes.

<u>Graphe 6 :</u> Evolution de la production et des besoins : 1989/1990 – 2008/2009

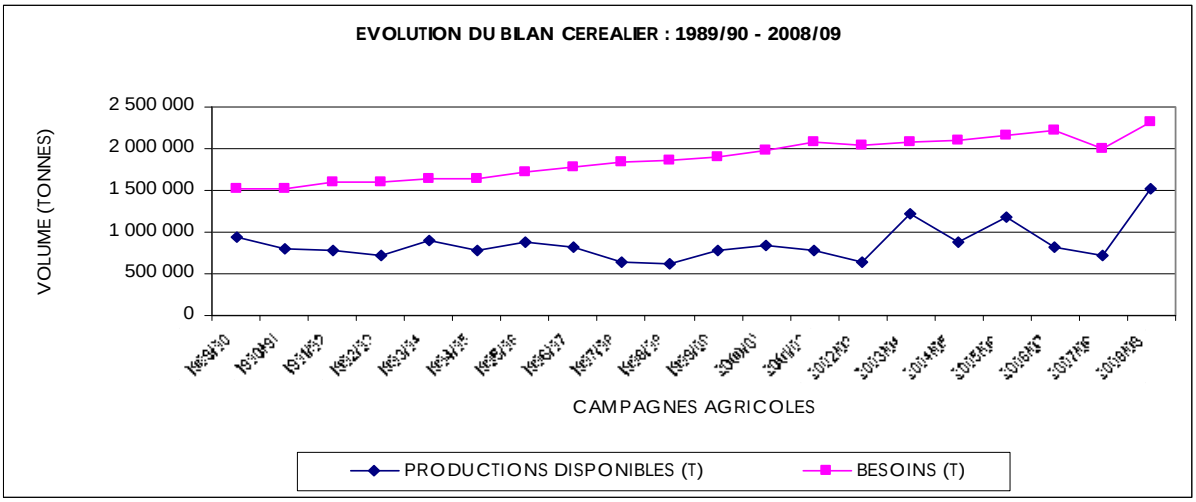

Source : MA/DAPS

Ce graphique illustre l'évolution de la production céréalière nationale du Sénégal et les besoins céréaliers respectifs. Son analyse permet de voir les importants écarts annuels qui séparent la production et les besoins. Ces écarts ont varié au cours des vingt dernières années dans la fourchette « 581 000 – 1 400 000 » tonnes/an. Les écarts les moins

[4] Mission d'évaluation conjointe des récoltes. Gouvernement/CILSS/FAO/FES-NET.
[5] C'est un intrant indispensable pour l'industrie de transformation alimentaire : boulangerie, fabrique d'aliments pour animaux, minoteries
[6] Voir les pentes de deux graphiques : les importations et le taux de couverture de la production céréalière par rapport aux besoins

importants ont concerné les campagnes agricoles des années 90. Par contre les écarts les plus importants ont été notés à partir de 2000. L'écart moyen des vingt dernières années est de 1 107 672 tonnes, soit un écart type moyen de 243 124 tonnes. Ce qui confirme davantage la forte dépendance céréalière du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur. Les graphes ci-dessous illustrent respectivement l'évolution du Taux d'Autosuffisance Alimentaire (TAS) et du Taux de Dépendance des Importations (TDI) de 1989 à 2009 et l'évolution des écarts entre la production céréalière et les besoins alimentaires (1989/1990 – 2008/2009).

L'analyse des taux permet de voir qu'au cours des sept campagnes agricoles couvrant la période octobre 1989 – septembre 1997 la production n'assurait, à l'exception de la campagne agricole 1989/1990, qu'entre 45 et 55 % des besoins alimentaires. Par contre, entre les campagnes agricoles allant de 1997/1998 à 2002/2003, la production a fortement chuté et n'a couvert les besoins alimentaires qu'entre 30 et 45 %. De 2003/2004 à 2008/2009 le TAS a varié entre des minimums de 35 et 37 % pour successivement les campagnes agricoles de 2006/2007 et 2007/2008 et le maximum de 65% pour la campagne agricole 2008/2009. Il faut signaler que, compte tenu des mauvaises productions céréalières enregistrées durant les campagnes agricoles 2002/2003, 2003/2004 et 2007/2008, l'Etat du Sénégal a dû recourir à l'assistance au monde rural.

<u>Graphe 7 :</u> Evolution du Taux d'Autosuffisance Alimentaire et du Taux de Dépendance des Importations : 1989/1990 – 2008/2009

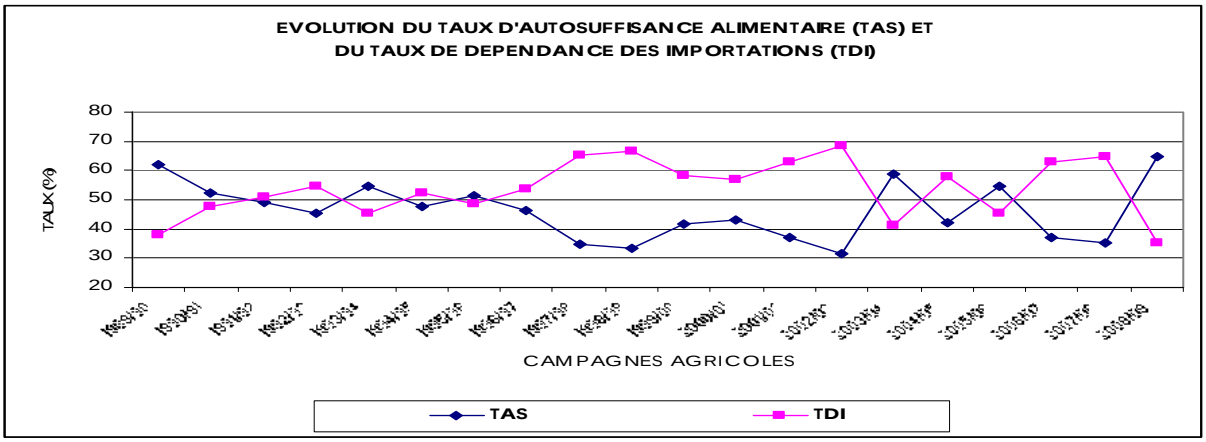

Source : calcul

<u>Graphe 8 :</u> Evolution des écarts entre la production et les besoins : 1989/1990–2008/2009

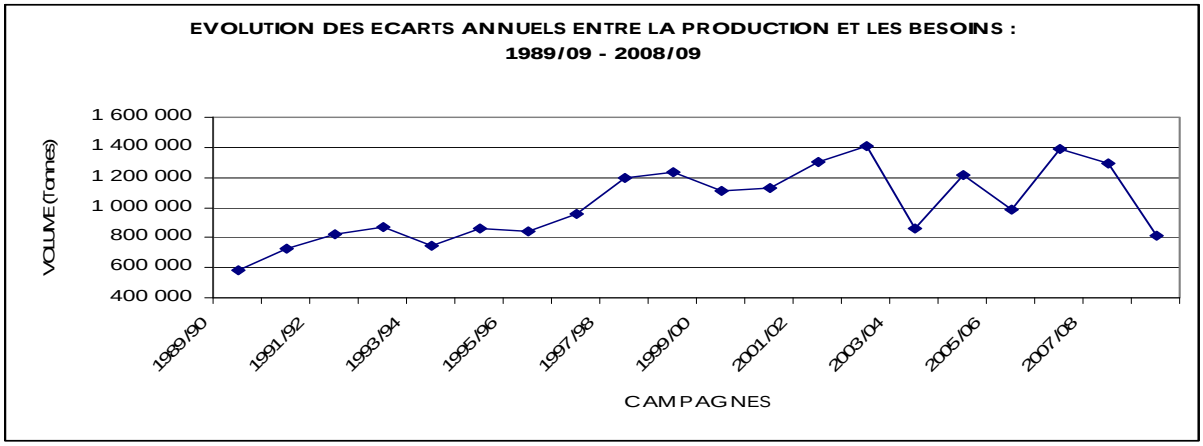

Source : CALCUL

Pour combler son déficit céréalier, un programme prévisionnel d'importation portant sur 1 034 000 tonnes est envisagé. Ce volume prévisionnel de céréales se répartit entre les importations commerciales (**1 011 000 tonnes**) et les aides alimentaires (**23 000 tonnes**). Ces importations seront composées de riz, de blé et de maïs,[7] soit respectivement **700 000 tonnes**, **300 000 tonnes et 11 000 tonnes.** Mais compte tenu de la spécificité de cette étude, l'analyse n'abordera pas les deux dernières céréales.

- **Riz importé brisé 100% :**

La consommation du riz importé concerne toute la population sénégalaise quelle que soit leur position géographique et leur niveau de vie. Ainsi, pour satisfaire la demande et combler le déficit de production céréalière, les opérateurs privés importent annuellement près de huit cent mille tonnes[8], soit plus que les besoins des consommateurs. D'ailleurs une partie de ce riz est réexportée vers certaines localités de la Mauritanie situées le long de la vallée du Fleuve Sénégal, vers la région de Kayes du Mali et vers la Guinée Conakry. Les importations du riz représentent 74% des importations céréalières du Sénégal et coûtent en moyenne près de 100 milliards F CFA/an. En effet, les sénégalais consomment en moyenne 50 000 tonnes de riz importé par mois, soit théoriquement près de 600 000 tonnes par an. Les principales sources d'approvisionnement du Sénégal en riz sont les pays asiatiques (Thaïlande, Inde, Vietnam), le Brésil, l'Egypte, l'Uruguay et l'Argentine. Deux types de riz importé sont commercialisés au Sénégal : le riz brisé et le riz entier. Mais le volume des importations est constitué en majorité de riz brisé. Il faut distinguer également deux types de riz consommées au Sénégal : le riz ordinaire et le riz parfumé. Actuellement, environ 80% des sénégalais consomment le riz brisé ordinaire. Cela s'explique par la différence de prix entre ces produits qui a été accentué à partir de la crise de l'année 2008, d'autant plus que la majorité des ménages sénégalais ont des revenus faibles.

- **Riz brisé importé parfumé 100% :**

Le riz importé brisé parfumé, plus cher, est majoritairement consommé dans les zones urbaines. La consommation de cette céréale va se poursuivre davantage, car les prix élevés des céréales locales sèches (mil, sorgho, maïs), la modicité de leurs offres et la détérioration des termes de l'échange sont à l'avantage du riz importé. Mais certaines céréales sèches comme le maïs et le sorgho sont préférées aux autres céréales et sont ainsi consommées pour deux repas sur trois (dîner et petit déjeuner), notamment pour une bonne partie des populations rurales des régions de Tambacounda et de Kolda et celles vivant dans les zones périurbaines de ces régions. Cette situation reste valable tant que les produits sont disponibles dans les réserves de ces ménages ou si les prix pratiqués sont accessibles par rapport au niveau de leurs revenus.

Toutefois, compte tenu des mesures de relance de la production, de sa compétitivité par rapport au riz importé brisé, de sa qualité culinaire qui permet de préparer plusieurs plats locaux, le riz local poursuit inéluctablement sa pénétration dans le pays et concurrence fortement le riz importé brisé, notamment dans les régions nord du Sénégal (Matam, St-Louis, Louga) à l'avantage des producteurs. En effet, la consommation du riz local était jusqu'ici limitée dans les régions situées dans la vallée du Fleuve Sénégal et dans celle de Louga.

Au cours des dix dernières années, les importations de riz ont connu une évolution très contrastée. Ainsi, durant les années allant de 2001 à 2005, le volume des importations a

1 Cette norme est rapportée à la population estimée à 11 708 000 habitants au 30 avril 2009.
2 Bilan alimentaire et de la vulnérabilité du Sénégal (mars 2009)
3 En moyenne les opérateurs dépensent annuellement près de 100 milliards F CFA pour importer du riz.

évolué annuellement entre 800 et 900 000 tonnes, soit une moyenne annuelle de 800 000 tonnes pour ces cinq ans.

Du fait sans doute des excédents réalisés en 2007 (1 087 522 tonnes), mais surtout de la crise intervenue à partir du troisième trimestre de l'année 2008, le niveau des importations de riz a baissé jusqu'à 863 635 tonnes, soit une baisse annuelle de 223 887 tonnes en valeur absolue et 21% en valeur relative. La baisse intervenue en 2008 s'expliquerait aussi par la faiblesse des exportations des pays d'Asie, le renchérissement des coûts de transport et la suspension des importations par les opérateurs privés.

Le volume des importations au cours du premier semestre 2009 se chiffre à 342 935 tonnes. Compte tenu de la forte demande, de la baisse des prix du riz importé et du coût élevé des céréales locales, notamment du mil souna, les importations pourraient atteindre un niveau semblable aux années précédentes.

Graphique 9 : **Evolution des importations du riz brisé de 2001 à 2009**

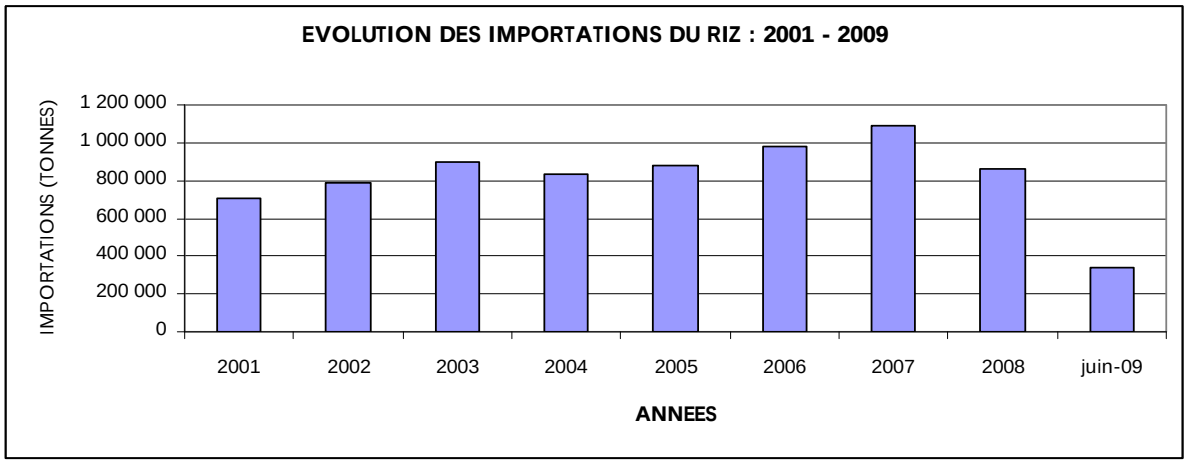

Sources : FAO/ANSD

Schéma de la chaîne de distribution du riz importé au Sénégal :

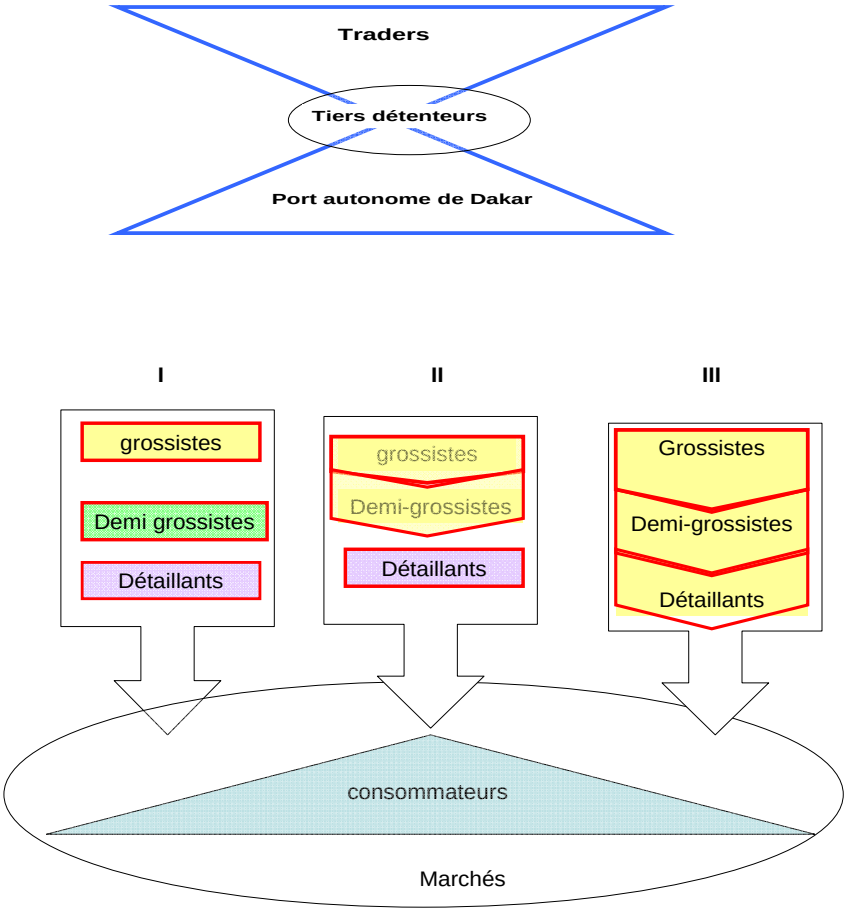

Depuis la libéralisation de la filière riz et la non- application de la loi [9], on assiste à un flou entre les sphères des différents acteurs[10]. Fréquemment, Il arrive qu'un grossiste soit présent sur les trois segments de marché (cas III). Etant en situation de monopole au niveau de l'importation, il peut agir au niveau de tous les compartiments de la distribution. Son degré d'influence dépend de l'étendue des réseaux dont il dispose dans le segment du marché de détail. Les cas II et III semblent dominer dans le marché. Ils traduisent l'existence de réseaux dans le marché. Le marché analysé en termes de réseaux montre que les acteurs liés socialement n'élaborent pas leur stratégie en fonction des prix mais en fonction de la place disponible.

Dans le cas du Sénégal, le processus de libéralisation a engendré un recadrage des acteurs au niveau de la chaîne de distribution. C'est au niveau du segment de marché de demi- gros qu'un nouvel acteur[11] a émergé pour assurer l'interconnexion[12] entre les marchés ruraux et urbains. Sa présence allonge les circuits de distribution des marchés ruraux, semi urbains et urbains. Son comportement sur le marché est déterminé par son positionnement et par sa parfaite maîtrise de l'information. Ses transactions sont essentiellement basées sur les sociabilités, les valeurs et les normes de sa collectivité. Son environnement est caractérisé par la complémentarité et la dépendance entre les différents acteurs ayant une influence directe sur les modalités d'approvisionnement[13].

La chaîne de distribution de riz est relativement dominée par le lien privilégié existant entre le détaillant et le demi grossiste/grossiste. D'ailleurs ce qui caractérise le circuit de distribution entre ces deux acteurs, c'est plutôt son opacité.

Il s'avère que le marché du riz soit en situation de monopole au niveau de l'importation d'une part, et d'autre part en situation d'une cohésion de réseaux[14] au niveau de la distribution. Ces situations ne rendent pas transparent le marché en ce qu'elle fausse les règles du jeu. Les acteurs peuvent par des pratiques collusoires influencer toute la chaîne de distribution.

Dans le cadre d'une intervention publique, les mesures de l'Etat doivent prendre en considération, les cas I et II pour ne pas créer des distorsions dans le marché, ces cas pouvant avoir des comportements différents.

- **Maïs importé**

La faible production du maïs local, la forte demande des consommateurs et des aviculteurs et la qualité nutritive (important taux de farine) de cette céréale ont favorisé la hausse des importations du maïs. A l'inverse des années 90, cette céréale était de faible quantité et n'était disponible que dans les marchés urbains des régions de Dakar et de Thiès. Mais, depuis le début des années 2000, le maïs importé a vu ses disponibilités augmenter significativement et sa présence plus généralisée dans le pays, dans les marchés ruraux et urbains des grandes régions productrices (Kolda, Tambacounda). L'augmentation de la demande du maïs importé s'explique par la faiblesse de la production céréalière locale, le développement de la filière avicole qui en a besoin pour l'aliment de la volaille, le niveau moyen voire faible des prix de cette céréale par rapport aux prix du riz importé et aux prix des céréales locales.

[9] N° 94 – 63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique
[10] Grossistes, des demi-grossistes et des détaillants
[11] " baol baol - bana bana ou coxeurs"
[12] Connexion entre différents réseaux de distribution
[13] Crédit et tarifs spécifiques variant au cas par cas en fonction du degré d'appartenance au réseau
[14] Les partenariats et la cohésion de réseaux sont souvent efficaces parce qu'il sont basés sur une relation de confiance et sur des logiques sociales (entente mutuelle, rapport de parenté, de clientèle ou par l'appartenance à une même religion ou à une même confrérie)

Le maïs importé provient essentiellement du Canada, de l'Argentine, de L'Egypte, du Mali et du Burkina Faso. Au cours des trois dernières années, les importations du maïs ont connu une évolution en dents de scie en fonction du niveau de la production locale.

Ainsi, de 2001 à 2004, le volume des importations a oscillé dans la fourchette « 54 000 – 93 000 » tonnes, avec des pics en 2002 (93 000 tonnes) et en 2003 (78 000 tonnes) suite aux deux mauvaises campagnes agricoles successivement enregistrées durant ces deux années. Par contre depuis l'année 2005, les importations ont connu une évolution haussière ininterrompue en progressant de 97 000 (2005) à 105 000 tonnes (2008).

En raison du déficit de production, de la forte demande des consommateurs, cet accroissement des importations s'est poursuivi durant toute l'année 2008. Il en a résulté une nette amélioration du volume des importations par rapport à l'année 2007. L'écart de hausse annuel est de 101 073 tonnes en valeur absolue, soit 10% en valeur relative.

Les bonnes productions enregistrées durant la campagne agricole 2008/2009 ont légèrement ralenti les importations du maïs au cours du premier trimestre de 2009. Mais le maïs est substituable au mil et au sorgho pour la consommation de certains ménages. Aussi, en raison des faibles disponibilités des céréales locales sur les marchés, le volume des importations réalisées au cours du deuxième trimestre 2009 a doublé par rapport au premier trimestre 2009. Ainsi, le cumul des importations pour le premier semestre 2009 s'élève à 59 532 tonnes. En fonction de l'évolution de la campagne agricole 2009/2010, la tendance des importations pourrait se maintenir ou baisser. En effet, si les cultures se comportent bien, l'arrivée dans quelques semaines des produits en vert, notamment du maïs pourrait contribuer à modérer les importations, voire à les suspendre comme il est de coutume.

<u>Graphique 10 :</u> Evolution des importations du maïs au Sénégal

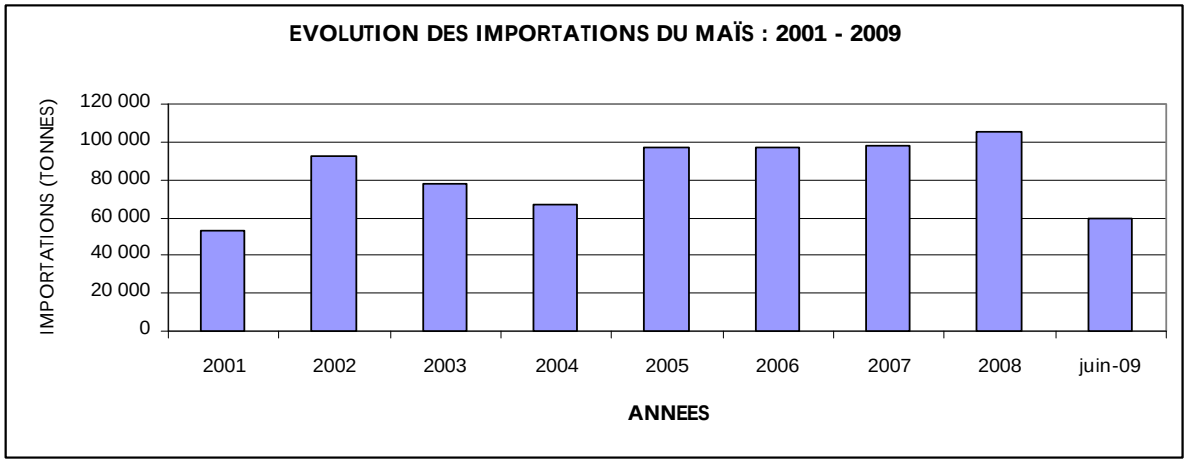

Sources : FAO/ANSD

- **Exportations**

Les exportations du Sénégal en Afrique de l'ouest et vers les pays membres de l'UEMOA en particulier n'ont cessé d'augmenter depuis 2000, date qui coïncide avec la mise en œuvre du TEC. Elles ont été presque multipliées par quatre (4), en passant d'environ 61 milliards de Fcfa à près de 232 milliards Fcfa, entre 2000 et 2007 et cette hausse est perceptible pour toutes les exportations par pays.

Le Mali reste la première destination des produits sénégalais depuis 2000 avec près de 160 milliards de Fcfa en 2007. Il est suivi de loin par la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau avec des exportations estimées à environ 20 milliards de Fcfa.

L'essentiel des exportations est constitué des produits de la pêche (près de 150 milliards Fcfa) et pétroliers (plus de142 milliards Fcfa), soit un peu moins de la moitié de la valeur totale des produits exportés chiffrée à 702 milliards Fcfa, en 2007.

Les produits agricoles et agroalimentaires font environ 53,6 milliards répartis entre l'arachide 39 milliards Fcfa et le Coton et ses dérivés destinés pour l'essentiel au marché européen pour 14 milliards.

V - Statistiques des prix sur les marchés

Ces données concernent les prix à la production et à la consommation de certaines céréales locales. Il s'agit du mil souna, du maïs et du riz qui, en raison de leur substituabilité sont des prix étroitement liés à ceux des deux produits qui font l'objet de cette étude. La situation ci-dessous analysée sera toutefois limitée à certains marchés des capitales régionales et quelques marchés ruraux de grande importance.

- ✓ **Marché de Porokhane :** Ce marché rural est un milieu de transactions de grande envergure pour les produits agricoles. Il est situé dans une importante zone de production de mil souna, de maïs et d'arachide. Par conséquent il constitue un marché de référence. En effet, ce marché est la principale source d'approvisionnement des marchés urbains de regroupement tels que Kaolack, Touba et les principaux marchés céréaliers de Dakar (Tilène et Thiaroye). Au cours des deux dernières campagnes agricoles le prix moyen mensuel au producteur a respectivement évolué dans les fourchettes « 125 – 200 » F CFA/kg en 2007/2008, soit une moyenne annuelle de 168 F CFA/kg, avec un coefficient de variation de 12% et « 135 – 180 » en 2008/09, soit un prix moyen annuel de 155 F CFA/kg pour un coefficient de variation de 11%. Ces statistiques traduisent amplement la différence entre les deux campagnes agricoles précédentes et mettent en exergue la tension vécue en 2007/2008.

- ✓ **Marché de Kaolack :** premier grand marché de regroupement des produits agricoles locaux. La plupart des céréales et des légumineuses commercialisées dans le pays transitent par ce marché avant d'être redistribuées dans les autres centres urbains. Les prix (gros, ½ gros, détail) des céréales locales pratiqués sur ce marché sont les plus bas de tous les centres urbains. Cela se justifie par la proximité du marché avec ceux des zones rurales de grande production. Durant la campagne agricole 2007/2008, les prix moyens mensuels de détail ont évolué dans l'intervalle 168 – 225 F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 193 F CFA/kg et un coefficient de variation de 5%. Par contre pendant la campagne agricole 2008/2009, les prix ont subi une baisse en évoluant entre un minimum de 143 et un maximum de 190 F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 171 F CFA/kg et un coefficient de variation de 8%. Avec une distance de 65 km entre les marchés de Porokhane et de Kaolack, les prix usités sur le marché de Kaolack d'octobre 2007 à juillet 2009 laissent apparaître des marges moyennes mensuelles variant généralement entre 10 et 30 F/kg à l'exception de quelques pics notés par moment. Ces écarts faibles à moyens s'expliquent par le niveau des disponibilités, mais surtout par l'instabilité des coûts de transport. Par ailleurs le rapport des prix au producteur du marché de Porokhane sur ceux de détail du marché de Kaolack donne des ratios variant entre 0.69 et 0.97. La combinaison de facteurs comme l'évolution de ces marges de prix, les ratios ainsi déterminés et le

coefficient de corrélation de 0.85 illustre la bonne corrélation, le niveau d'intégration et l'interdépendance qui existent dans le fonctionnent de ces deux marchés.

- ✓ **Marché de Thiaroye :** ce marché est situé dans la grande banlieue de Dakar. Il est la principale porte d'entrée des produits agricoles locaux en provenance des zones de production et la principale source d'approvisionnement de la plupart des marchés de Dakar, notamment ceux de la banlieue où réside une importante population. Les commerçants opérant dans ce marché disposent suffisamment d'infrastructures de stockage et ont des contacts directs avec les acteurs évoluant dans les marchés ruraux des principales zones de production. Les prix pratiqués dans ce marché sont relativement modérés. Compte tenu des mauvais résultats de la campagne agricole 2007/2008, des coûts énergétiques (pétrole) élevés qui ont renchéri les frais de transport et du contexte inflationniste mondial des denrées alimentaires, les prix moyens mensuels de détail du mil souna pratiqués dans ce marché ont oscillé dans la fourchette « 200 – 263 » F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 234 F CFA/kg et un coefficient de variation de 7%. Contrairement à la campagne 2007/2008, même si les prix usités sur ce marché ont évolué entre un minimum de 196 F CFA/kg et un maximum de 267 F CFA/kg, le prix moyen annuel (217 F CFA/kg) demeure plus faible mais a connu un coefficient de variation plus élevé (9%). D'octobre 2007 à juillet 2009, le prix moyen des deux précédentes campagnes agricoles est de 226 F CFA/kg, ponctué d'un coefficient de variation de 9%. Les marges observées entre ce marché de Dakar et celui de Porokhane (Kaolack) ont varié dans l'ensemble entre 36 et 70 F/kg, sauf au cours des mois d'octobre 2007 et 2008 où les marges sont de l'ordre de 100 F/kg. Cela s'explique par la rupture/transition entre la période de soudure (prix très élevés) et la période post récolte (prix plus bas). Les ratios moyens mensuels durant ces deux campagnes ont évolué entre 0,36 et 0,75. L'évolution similaire des prix pratiqués dans ces deux marchés en fonction des périodes, la longue distance qui sépare les deux marchés (300 km) et l'important coefficient de corrélation (0.6) illustrent le niveau d'intégration de ces deux marchés.

- ✓ **Marché de Méréto :** ce marché rural se situe dans une grande zone de production du maïs. Hebdomadairement, il est fréquenté par plusieurs acteurs composés de producteurs et de commerçants. A l'occasion des jours de marché d'importantes quantités de céréales, notamment du maïs local et du mil souna sont offertes par les producteurs, puis transférées par les commerçants vers les centres urbains et les marchés ruraux des zones déficitaires des autres régions. Les prix pratiqués dans ce marché sont généralement bas à moyens. Au cours de la campagne agricole 2007/2008, les prix moyens mensuels au producteur ont oscillé dans la fourchette « 100 – 200 » F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 160 F CFA/kg et un important coefficient de variation de 19%. Pour la campagne 2008/2009, les prix moyens mensuels ont évolué dans la fourchette « 100 – 173 » F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 138 F CFA/kg et un coefficient de variation de 18%. La comparaison des prix moyens annuels de ces deux précédentes campagnes agricoles prouvent que celui de la campagne 2008/2009 est inférieure de 22 F/kg en valeur absolue, soit 16% en valeur relative.

- ✓ **Marché de Tambacounda :** ce marché urbain est le plus important de la région. La plupart des produits commercialisés dans les marchés ruraux sont transférés vers ce marché. Au cours de la campagne agricole 2007/2008, les prix de détail du maïs local ont oscillé dans la fourchette « 155 – 244 » F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 188 F CFA/kg et un coefficient de variation de 14%. Par contre durant la campagne 2008/2009, la fourchette des prix de cette céréale est de « 138 – 200 » F

CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 180 F CFA/kg. Entre les deux campagnes, le prix moyen annuel a baissé de 8%. Il faut souligner que cet écart est plus faible que celui observé dans les zones rurales. Les marges moyennes mensuelles entre les prix au producteur (Méréto) et ceux de détail (Tamba) ont évolué d'une manière générale entre un minimum de 8 F et un maximum de 50 F/kg. Toutefois, il a été noté des pics de 75 F/kg au mois d'octobre des années 2007 et 2008 (période de transition). Le rapport entre les prix au producteur collectés sur le marché de Méréto et les prix de détail du marché de Tambacounda a donné des ratios allant de 0,70 à 0,80. En plus de ces indicateurs de marges et de variation, l'important coefficient de corrélation qui est de 0.72 illustre l'interdépendance entre le marché rural de Méréto (source d'approvisionnement) et le marché urbain de Tambacounda (zone de consommation).

- ✓ **Marché de Mpal :** le marché rural de Mpal est un grand centre d'échanges des produits agricoles (céréales, légumineuses), d'oignons et de bétail. D'importantes quantités de riz local décortiqué sont commercialisées dans ce marché et transférer vers les régions de Louga et de Thiès. Au cours de la campagne agricole 2007/2008, les prix pratiqués dans ce marché ont épousé deux profils. Ainsi, d'octobre 2007 à février 2008, son prix a oscillé dans la fourchette « 218 – 235 » F CFA/kg. Mais, dès le mois de mars 2008, le prix a évolué progressivement pour se maintenir dans l'intervalle « 269–370 » F CFA/kg. Il en résulte un prix moyen annuel de 269 F CFA/kg et un coefficient de variation de 13%. Cette tendance haussière s'est poursuivie depuis lors et continue à installer les prix moyens mensuels de la campagne 2008/2009 dans la fourchette « 290–300 » F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 294 F CFA/kg et un coefficient de variation de 9%.

- ✓ **Marché de St-Louis :** grand marché de groupement, le marché de St-Louis est régulièrement bien approvisionné tant en céréales locales (mil souna, sorgho, riz) qu'en céréales importées (maïs, riz). Les prix qui y sont pratiqués sont souvent d'un niveau moyen à élevé. Paradoxalement, les prix collectés du riz local dans ce marché urbain sont semblables à ceux pratiqués dans le marché rural de Mpal. Ainsi, les prix moyens mensuels du marché de St-Louis, ont oscillé dans les fourchettes respectives de « 212–240 » F CFA/kg d'octobre 2007 à février 2008, puis de « 260–380 » F CFA/kg de mars 2008 à septembre 2008, soit un prix moyen annuel de 270 F CFA/kg et un coefficient de variation de 12%. Cette tendance haussière s'est maintenue et a confiné les prix moyens mensuels du riz local décortiqué durant la campagne agricole 2008/2009 dans la fourchette « 240–350 » F CFA/kg, soit un prix moyen annuel de 295 F CFA/kg et un coefficient de variation de 9%. Au cours des deux dernières campagnes agricoles, le prix moyen annuel de détail du riz local décortiqué est passé de 270 à 295 F CFA/kg, soit une hausse nette de 25 F/kg (+ 9,44%). La similitude des prix moyens mensuels du riz local décortiqué entre le marché de St-Louis et celui de Mpal prouve que les commerçants du marché de St-Louis ne s'approvisionnent pas directement en riz local décortiqué à partir du marché rural de Mpal, mais plutôt à partir des localités situées tout au long de la Vallée. Mais, que même si c'est le cas, compte tenu de la faible distance qui sépare les deux marchés (35 km), les coûts de transport ne sont pas si importants au point de générer des marges significatives. Le calcul du coefficient de corrélation obtenu entre les deux séries portant sur les deux campagnes agricoles (octobre 2007 – juillet 2009) donne un résultat de 0.99, ce qui illustre que les deux marchés sont parfaitement corrélés.

VI - Politiques commerciales tarifaires et non tarifaires

Au plan international, les politiques et marchés agricoles sont régis par les dispositions de l'Accord sur l'Agriculture de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), des Traités de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Convention de Lomé entre pays ACP et Union européenne (Accords de Partenariats Economiques de Cotonou), ainsi que par la Loi sur la Croissance et les Possibilités Economiques en Afrique ou «African Growth and Opportunity Act» (AGOA).
L'accord sur l'OMC vise à organiser les marchés mondiaux agricoles en supprimant les barrières non tarifaires, en diminuant les subventions à l'exportation et en réduisant les soutiens à l'Agriculture afin de rendre plus loyales les transactions agricoles mondiales. De même, l'harmonisation des politiques fiscales au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO permet de réaliser la convergence des mécanismes de taxation et l'égalité de traitement des opérateurs économiques au sein de l'espace communautaire.
L'Accord de Cotonou succède à la Convention de Lomé dont la cinquième version est arrivée à terme en février 2000. Du point de vue commercial, l'Accord de Cotonou engage une réforme radicale. Des accords de libre-échange entre l'Union européenne et des groupes régionaux ACP (APE) devraient succéder au système des préférences non réciproques, au plus tard en 2008. L'enjeu principal du nouvel accord commercial réside, pour les pays de la CEDEAO), dans l'ouverture de leurs marchés aux importations européennes. Les contraintes internes de production (infrastructures, instabilité économique et politique, système financier, etc.) limitent les capacités de réaction des économies des Etats de la CEDEAO à la concurrence européenne. En effet, de nombreux sous-secteurs ne sont pas compétitifs et pourraient être menacés. C'est notamment le cas des produits alimentaires pour lesquels les pays de la CEDEAO sont généralement déficitaires. Ainsi, les produits agricoles européens bénéficiant d'aides à la production, à la transformation ou à l'exportation viendront concurrencer les productions locales telles que les céréales, la viande bovine et les viandes de volaille, les produits laitiers, le concentré de tomate, les conserves, les jus, l'oignon, la pomme de terre, etc.
L'AGOA vise à promouvoir le commerce et les investissements entre les Etats-Unis et les pays en leur accordant un accès exceptionnel au marché américain.

- **Politiques commerciales au niveau de la CEDEAO**

En janvier 2003, le Sommet de la CEDEAO a adopté un nouveau schéma de libéralisation des échanges. Les Etats ont été invités à appliquer pleinement les dispositions du nouveau schéma, afin que la zone de libre échange (ZLE) soit consolidée en 2004. La ZLE est opérationnelle dans huit (08) Etats. Ces Etats doivent éliminer les droits et autres taxes d'effet équivalent perçus à l'importation sur les produits admis au bénéfice du régime tarifaire de la CEDEAO. Compte tenu des difficultés et des lenteurs enregistrées dans la construction de la ZLE, il a été décidé d'accorder une période transitoire de trois ans (2005-2007), afin de permettre aux Etats membres d'aligner leur politique douanière. Le TEC devait donc connaître une application effective dans tous les quinze (15) Etats membres début 2008.

- **Politiques commerciales au niveau de l'UEMOA**

Le cadre institutionnel des échanges au sein de l'UEMOA est défini selon un calendrier précis instituant un régime préférentiel transitoire au sein des pays membres. Ce régime consacre la franchise totale des droits et taxes d'entrée pour les produits du crû, les produits de l'artisanat traditionnel et les produits industriels originaires. Les produits industriels agréés sont listés dans les annexes aux décisions de la Commission de l'UEMOA.

Les pays tiers acquittent, depuis le 1er janvier 2000 et quel que soit leur point d'entrée dans l'UEMOA, des droits et taxes définis suivant le Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA. Le Dispositif de ce tarif repose sur la catégorisation des produits, les taux des droits et taxes permanents ainsi que les droits et taxes temporaires.

VII - Mesures prises et impacts

- **Mesures prises**

Face à la hausse généralisée des prix, l'Etat a mené une série de mesures visant à contenir l'inflation des prix du riz et à soutenir le pouvoir d'achat du consommateur.

Actions	Première série de Mesures	Date de mise en œuvre	Résultats
Subvention indirecte	La suspension des droits de douane de 10 %	en 2007	La subvention indirecte de 10% est insignifiante pour juguler une hausse de prix de 60%.
Subvention directe	La subvention de 5 milliards 100 pour la période de trois mois dans l'optique de soutenir le pouvoir d'achat des ménages	Décision prise le 12 avril 2008 et mise en application à partir du mai 2008	L'administration des prix par la mise en place de la subvention a engendré un rationnement de l'offre
Intervention publique sur les marges	le plafonnement des marges entre les différents acteurs.[15]	Avril 2008	Le plafonnement des marges a crée une tension entre les commerçants et l'Etat.

Actions	Deuxième série de Mesures	Date de mise en œuvre	Résultats
Contrôle – Délation	Mise en place d'un numéro vert par le service du commerce intérieur 800 00 77 77	Juillet 2008	Des saisies ont été effectuées et des amendes délivrées
Contrôle	Mise en place d'un plan opérationnel de sécurité du territoire contre les pratiques du commerce illicite (POSTPCI)	Juillet 2008	Saisie des camions à la frontière ;
Contrôle	Création d'une cellule de lutte contre la rétention des denrées alimentaires	24 juillet 2008	Contrôle des circuits de distribution par les services de l'Etat
Simplification des procédures	Allègement des procédures douanières (en ce qui concerne les produits subventionnés)	Juillet 2008	Plus de facilité d'intervention des opérateurs

[15] Les marges sont de 2 000 F CFA/tonne pour l'importateur, 5 000 F CFA/tonne (transport inclus) pour le demi-grossiste, 750 F CFA le sac et 15 F CFA/kg pour le détaillant. Source : Ministère du commerce SRC

Actions	Troisième série de Mesures	Date de mise en œuvre	Résultats
Assistance au monde rural en riz et en aliment de bétail	Achat de 25 000 tonnes de riz et de l'aliment de bétail.	Mai-Juillet 2008	Soulagement des ménages ruraux et péri urbains
Reconstitution du stock et disponibilité	Quelques importateurs ont bénéficié de l'appui de l'Etat pour mener des opérations spéciales en vue de ravitailler le marché local en riz.	24 juillet 2008	Début de l'amélioration de l'accès et amorce d'une diminution du rythme de hausse des prix
Mise en place des magasins témoin	L'Etat en relation avec quelques opérateurs privés ont mis en place quelques magasins	Juin 2008	Permet une bonne accessibilité aux produits et à des prix modérés pour les ménages démunis.
Relance de la production locale	GOANA, programme d'autosuffisance en riz	Mai 2008	Bonne production céréalière (mil souna, maïs, riz)

- **Impacts**

Ces interventions publiques visant à atténuer les conditions de vie des ménages, ont engendré des dysfonctionnements au niveau de l'offre[16].

✓ **Impact sur prix**

Les mesures prises par l'Etat présentent quelques faiblesses sur le plan de la mise en œuvre :

- l'application des prix de référence imposés par L'état n'a pas été effective ;
- les difficultés d'application des mesures de baisse de prix des produits importés résident globalement sur le suivi des stocks avec le manque de fiabilité des déclarations des opérateurs, du contrôle des prix et de l'asymétrie de l'information. D'autres entraves, non négligeables à l'efficacité des mesures, sont liées à la corruption et aux pratiques pernicieuses subséquentes qui entraînent également des surcoûts importants intégrés dans le prix à la consommation.

On remarque que les commerçants de détail chez qui se ravitaillent la plupart des ménages ne respectent pas les conventions. La lourde conséquence est que la suspension des taxes fiscales et douanières qui devrait par une logique d'échelle se répercuter sur le prix au détail, n'a pas profité pas au consommateur final.

Ce constat s'explique par la spéculation, par la prolifération de plusieurs commerces informels qui échappe au contrôle.

La deuxième série de mesures a eu des effets mitigés sur les marchés. Elle a accentué la tension qui est avant tout créée par le manque de concertation, de transparence et de

[16] Pénurie, spéculation, rétention, flambée des prix de denrées de mauvaise qualité

confiance[17] entre les acteurs. Les dysfonctionnements liés à l'approvisionnement et à l'accessibilité de la denrée ont persisté pendant plusieurs mois.

Durant toute la période de mise en application de la subvention, le marché local a subi davantage de difficultés d'approvisionnement. Il s'est avéré que le problème se situait au niveau du paiement tardif[18] de la subvention. Auparavant, l'Etat s'était engagé à liquider l'intégralité des denrées vendues au prix subventionné sous huitaine.

D'après certains importateurs, ils n'ont obtenu en termes de remboursement que la moitié des denrées initialement vendues. A ce stade, la rétention pourrait être une stratégie pour contraindre l'Etat à faire des efforts à leur endroit.

Les commerçants grossistes, après avoir payé les importateurs, n'ont pas suffisamment de crédit pour renouveler les stocks. Ils ont attendu longuement pour recevoir la subvention et déclencher une nouvelle opération (principe de prudence). L'offre n'est pas calée en fonction de la demande mais plutôt en fonction des subventions perçues (rationnement de l'offre)

Le détaillant a été soumis à une double contrainte : le prix d'acquisition [19] (Pa) et le prix de vente administré (Pva). Sur le marché, il est contrôlé en permanence.

- ✓ **Impact sur les finances publiques**

Les financements que l'Etat a consenti pour faire face à la crise n'ont pas été très solubles dans sa politique budgétaire et pèsent jusqu'à présent sur le trésor public. Les coûts supportés par l'Etat du Sénégal à travers cette suspension sont de l'ordre de 30 milliards de F Cfa sur la période allant de juillet 2007 à mars 2008, dont 21 en 2007 et 9 au premier trimestre 2008. En moyenne, ces coûts qui constituent des subventions indirectes aux consommateurs se situent à plus de 3 milliards de F CFA par mois. Le riz en brisure représente 10,9 milliards de F CFA du montant total des droits et taxes suspendus, soit 37,5%. Le blé représente 7,7% pour un montant de 2,2 milliards F Cfa. Le lait et les préparations alimentaires à base de lait (54,8%), pour un montant de 15,9 milliards F Cfa.

En effet, si l'Etat avait continué de prendre en charge toutes les taxes que devraient supporter les consommateurs, dans le long terme, il ne serait plus en mesure de financer ses dépenses étant donné qu'une partie de ses recettes proviennent de ces taxes.

VIII - Brève revue de la littérature sur la hausse des prix internationaux.

Pour une meilleure illustration de la hausse des prix internationaux, il a été fait recours à la lecture de plusieurs commentaires, analyses, rapports d'étude et sites internet pour mieux se documenter et cerner la situation de la crise. Ces notes de lecture ont permis de retenir que depuis l'année 2006, les prix des produits de grande consommation n'ont cessé de croître tant sur le plan national qu'international. A l'origine de cette hausse du niveau des prix, un ensemble de facteurs qui se présentent ainsi qu'il suit :

- la diminution de la production agricole au niveau national et international ;
- les changements climatiques ;

[17] Un remboursement partiel de la subvention.
[18] Le paiement d'un service public suit une procédure administrative longue – le traitement ne peut se faire qu'après avoir réuni les justificatifs prouvant que le service a été rendu. Ensuite, l'Etat paye en fonction de ses disponibilités de trésorerie.
[19] Grossiste ou du demi grossiste

- la faiblesse relative des stocks vivriers ;
- l'accroissement de la demande de produits agricoles pour la production de biocarburants, notamment le maïs ;
- la flambée des prix de l'énergie, notamment du pétrole dont le baril a atteint les 150$, qui a engendré la hausse des prix du transport ;
- la spéculation sur le marché mondial avec la forte demande des pays asiatiques émergents (Chine, Inde) ;
- les mesures restrictives d'exportation prises par certains pays.

Le Sénégal importe la quasi-totalité des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Cette situation qui a précarisé le niveau d'accès aux denrées de base vient s'ajouter au déficit chronique de la production agricole intérieure.

Depuis 2006, on remarque également une tendance fortement haussière des prix qui s'est poursuivie durant toute l'année 2007 justifiée par une inflation de 5,9%. Les prix à l'importation des produits céréaliers ont augmenté de 19,25% en 2007 et de 92,25% en 2008. Ainsi, les prix à la consommation des céréales non transformés ont connu une hausse de 16,7% en 2007 et de 42,5% en début 2008 tandis que les prix des pattes alimentaires ont augmenté de 23,5%. Ce phénomène s'explique par le fait que les pays exportateurs privilégient l'offre de céréales pour la production de biocarburants au profit de l'offre pour les besoins alimentaires.

Les prix à la consommation du riz ont augmenté de 12% pour le riz brisé alors que pour l'importation, les prix sont en hausse de 10%, passant de 225 à 250 F CFA/kg et de 27% pour le riz entier, portant le prix à 364 F CFA/kg en décembre 2007. Pour le riz brisé, les prix à la consommation ont augmenté en mars 2007 avant de fléchir en juillet à la suite des mesures de suspension de droits d'entrée prises par les autorités. Le relèvement des prix à l'export de 24,7%, entre septembre et décembre 2007, a fait remonter les prix qui ont atteint un niveau plafond de 275 F CFA/kg en novembre 2007 puis 350 F CFA/kg au premier semestre de 2008.

La spéculation née de la crise a entraîné la rareté des denrées de grande consommation. Cette rareté à laquelle s'est ajoutée la hausse des prix à l'importation, qui implique celle des prix à la consommation des principales denrées importées, a impacté sur les prix des produits locaux à travers l'effet de substitution. En effet, l'augmentation des prix à la consommation des produits importés a stimulé la demande des produits locaux vue le niveau faible de l'offre des produits importés.

Ce phénomène a eu un impact positif en permettant de valoriser le marché des produits locaux, ce qui s'est traduit par une hausse des prix de ces produits. Ainsi, le riz local a connu une hausse de 46,9%, tandis que les prix des autres céréales locales (maïs, mil, sorgho) ont respectivement augmenté de 14,6%, 18,4% et 14,04%.

IX - Transmission des fluctuations de prix

Graphe 11 : Prix international (FOB) du riz et du prix consommateur du riz importé à Dakar (marché Thiaroye) , 2000-2009 (ajusté pour l'inflation)

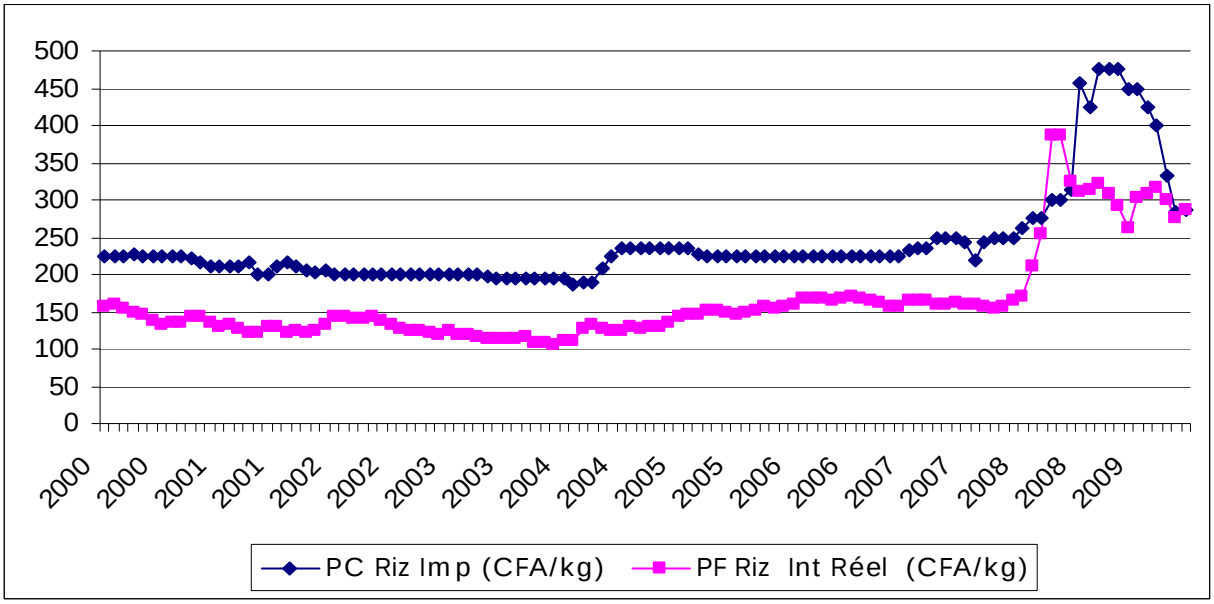

L'allure des deux courbes ci-dessus permet d'observer une évolution constante des deux types de prix du riz importé brisé 100% durant plusieurs années (2000 – 2007). Mais depuis 2008, avec la crise qui s'est caractérisée par une flambée des prix des denrées alimentaires, notamment du riz importé, une perturbation a été notée dans le comportement des prix. Ainsi, de 2000 à début 2008, les prix se sont caractérisés par un parallélisme régulier. Mais à partir du deuxième trimestre 2008, les prix au consommateur du riz importé ont flambé pour dépasser ceux du prix FOB durant le dernier trimestre 2008. Cette situation s'explique par le comportement spéculatif des commerçants. Mais, compte tenu de l'intervention de l'Etat et de la reprise massive des importations, les prix au consommateur du riz importé brisé 100% ont sensiblement baissé.

Toutefois, l'important coefficient de corrélation (0,85) entre les deux séries (prix FOB et prix consommateur à Dakar) illustre la parfaite corrélation entre ces deux types de prix.

Corrélation prix fob riz importe brise 100% vs prix riz importe brise a la consommation de 2000 à 2009	**0,85**

Tableau 1 : Taux de variation cumulé (%) des prix du riz à l'international international (FOB) et du prix consommateur du riz importé à Dakar (marché Thiaroye), 2000-2009 (ajusté pour l'inflation)

	(1) Prix International (US$)	(2) Prix International (CFA)	(3) Prix Cons à Dakar (CFA)	(4)Transmission des Prix (%) = (3)/(1)
2000-2008	78	61	64	82
2000-2003	-37	-31	-18	48
2004-2008	116	92	82	71

La lecture du taux de transmission des prix international du riz importé brisé 100% ordinaire à Dakar (marché de Thiaroye) entre 2000 et 2008 montre que ce taux est très important (82%) entre 2000 et 2008, moyen (48%) entre 2000 et 2003 et important (71%) entre 2004 et 2008.

Graphe 11 : Prix moyens mensuels au consommateur du riz importé brisé 100% et du riz local décortiqué 100% à St-Louis, 2000-2009 (ajusté pour l'inflation)

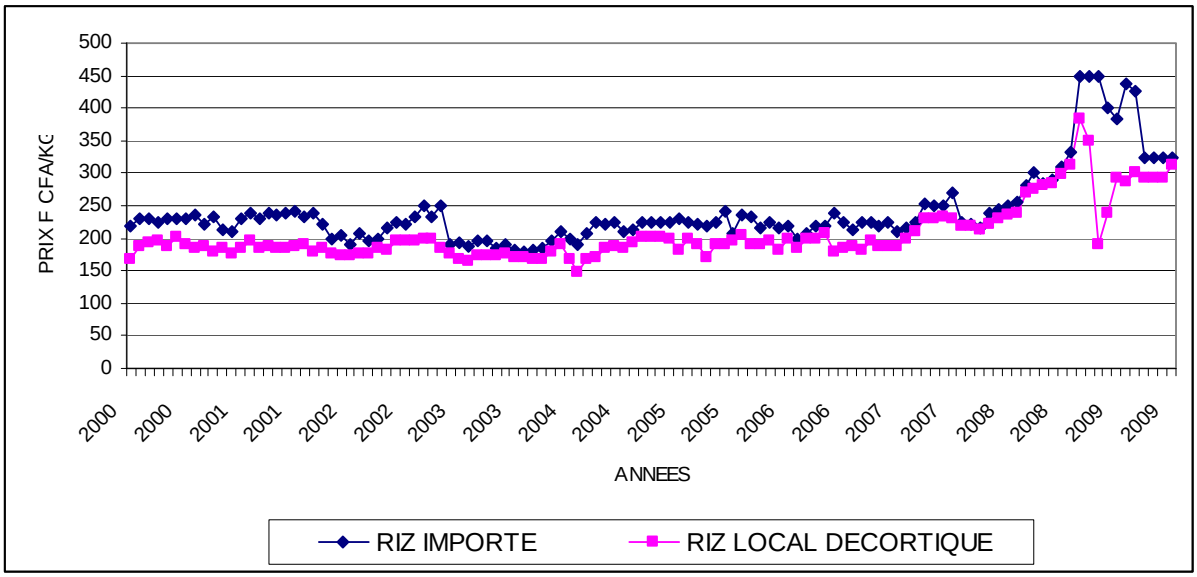

Source : CSA/CEI/SIM

La comparaison des prix moyens mensuels au consommateur du riz importé brisé 100% et du riz local décortiqué de la même brisure fait apparaître des écarts constants entre les deux catégories de riz sur le marché de St-Louis (zone de production du riz). Il faut souligner que les prix du riz importé brisé 100% ont gardé toujours leur supériorité sur ceux du riz local décortiqué. Même si la situation de crise a été durement vécue par les consommateurs, elle a été par contre favorable aux producteurs du riz.

Au vu de ce qui précède et l'important coefficient de corrélation (0,82) entre les deux séries de prix de ces deux catégories de riz, il en ressort une forte corrélation entre ces deux produits.

Corrélation prix riz importé brisé 100% à la consommation vs prix du riz local décortiqué 100% à la consommation sur le marché de St-Louis (2000 – 2009)	**0,827217**

Tableau 2 : Taux de variation cumulé (%) des prix au consommateur du riz importé brisé 100% et du riz local décortiqué 100% à St-Louis, 2000-2009 (ajusté pour l'inflation)

	Prix International (US$)	Prix International (CFA)	Prix Riz local à ST.LOUIS (CFA)	Transmission des Prix (%)
2000-2008	78	97	44	56
2000-2003	-37	-5	7	-18
2004-2008	116	102	37	32

La commercialisation du riz importé brisé 100% ordinaire rendu à St-Louis et du riz local décortiqué local se traduit par des taux de transmission relativement élevé (56 %) entre la période couvrant les années 2000 – 2008, négatif (- 18 %) par rapport à la courte période allant de 2000 à 2003 et modéré (32 %) au cours des années allant de 2004 à 2008.

<u>Graphique 12 :</u> Prix moyens mensuels du riz importé brisé 100% à la consommation vs prix moyens mensuels mil souna à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009

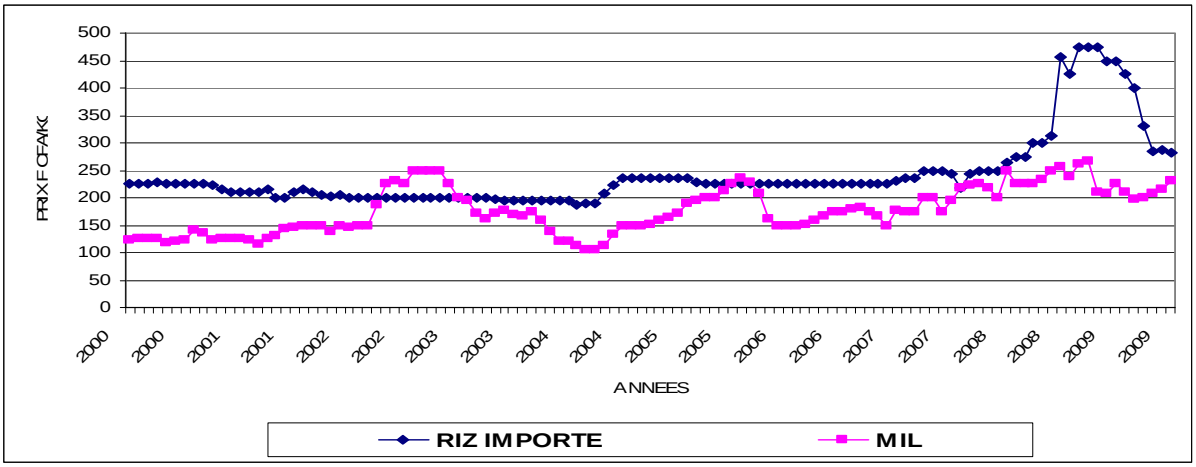

Source : CSA/CEI/SIM

La comparaison entre les prix au consommateur du riz importé brisé 100% et ceux du mil souna laisse apparaître une supériorité régulière de ceux du riz importé brisé 100%. Par contre, durant les mauvaises campagnes agricoles survenues au cours des dix dernières années, les prix du au consommateur du mil souna prennent le dessus sur ceux du riz importé brisé 100%. Ces situations exceptionnelles ont été observées durant les campagnes agricoles 2002/03, 2005/06 et 2007/08.

Mais, le faible taux de coefficient de corrélation (0,49) entre les deux séries (prix au consommateur du riz importé brisé 100% et du mil souna) illustre que la commercialisation du mil souna n'est pas intimement liée à celle du riz importé brisé 100%. Toutefois, il convient de souligner que ces deux céréales sont les plus consommées dans le pays

demeurent complémentaires, notamment en milieu rural où leur consommation est alternée entre les repas du jour (riz importé brisé 100% ordinaire) et ceux de nuit (mil souna).

Corrélation prix riz importé brisé 100% à la consommation vs prix moyens mensuels mil souna à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009	**0,49607231**

Tableau 3 : Taux de variation cumulé (%) des prix moyens mensuels du riz importé brisé 100% à la consommation vs prix moyens mensuels mil souna à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009

	Prix International (US$)	Prix Cons Riz Imp (CFA)	Prix Mil à Thiaroye (CFA)	(4)Transmission des Prix (%)
2000-2008	78	82	88	112
2000-2003	-37	-11	69	-185
2004-2008	116	93	19	16

Le taux de transmission des prix au consommateur du riz importé brisé 100% pratiqués sur le marché de Thiaroye (Dakar) par rapport à ceux du mil souna est très important (112%) entre les années 2000 – 2008, fortement négatif (- 185 %) pour la période 2004 – 2008 et faible pour l'intervalle (2004 – 2008).

Graphique 13 : Prix moyens mensuels du mil souna à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) vs prix moyens mensuels au producteur du mil souna à Porokhane : 2000 - 2009

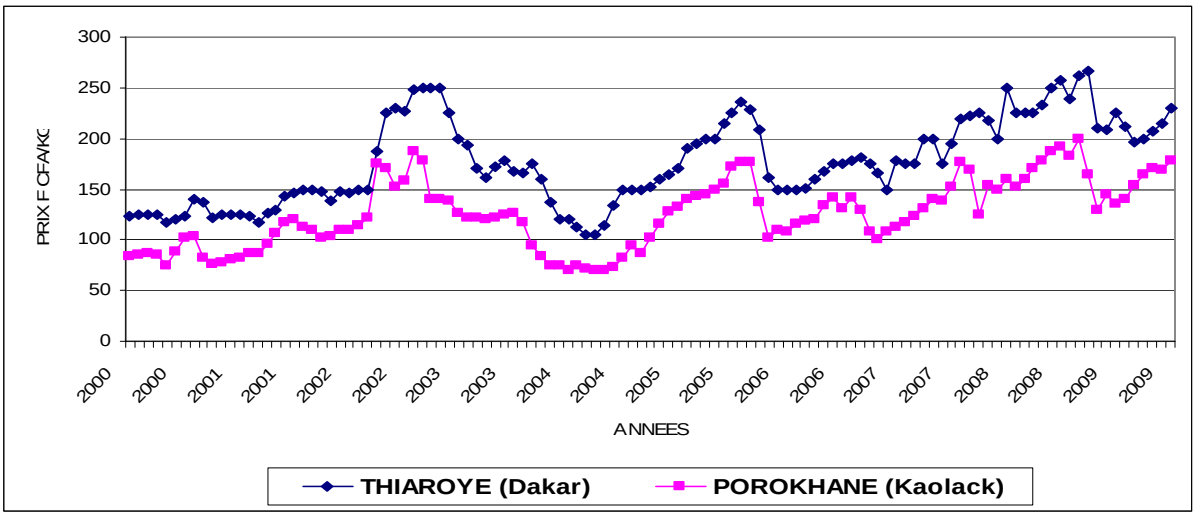

Source : CSA/CEI/SIM

Le graphique ci-dessus montre l'évolution temporelle des prix au producteur du mil souna sur le marché rural de Porokhane situé dans la région principale de production de céréales (Kaolack) et les prix au consommateur du même produit sur le principal marché de commercialisation de céréales locales de Thiaroye (marché de regroupement) de

Dakar. Les écarts moyens mensuels laissent apparaître une constance régulière dans l'évolution des prix pratiqués.

Et l'important coefficient de corrélation (0,90) entre les deux séries durant la période 2000 – 2009, illustre la bonne corrélation entre ces deux marchés : Porokhane (source d'approvisionnement) et Thiaroye (marché de consommation).

Corrélation prix riz importé brisé 100% à la consommation vs prix moyens mensuels mil souna à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009	**0,908999902**

Tableau 4 : Taux de variation cumulé (%) des prix **moyens mensuels du mil souna à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) vs prix moyens mensuels au producteur du mil souna à Porokhane : 2000 - 2009**

	Prix Cons Mil à Thiaroye (CFA)	Prix Producteur du mil à Porokhane (CFA)	Transmission des Prix (%)
2000-2008	88	103	131
2000-2003	69	72	-193
2004-2008	19	30	26

La lecture du tableau ci-dessus montre que la transmission des prix au consommateur et au producteur du mil souna pratiqués sur le marché de Thiaroye est très forte (131%) entre 2000 et 2008, négative (- 193%) entre 2000 et 2003, et modérée entre 2004 et 2008.

<u>Graphique 14 :</u> Prix moyens mensuels du riz importé brisé 100% à la consommation vs prix moyens mensuels du maïs local à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009

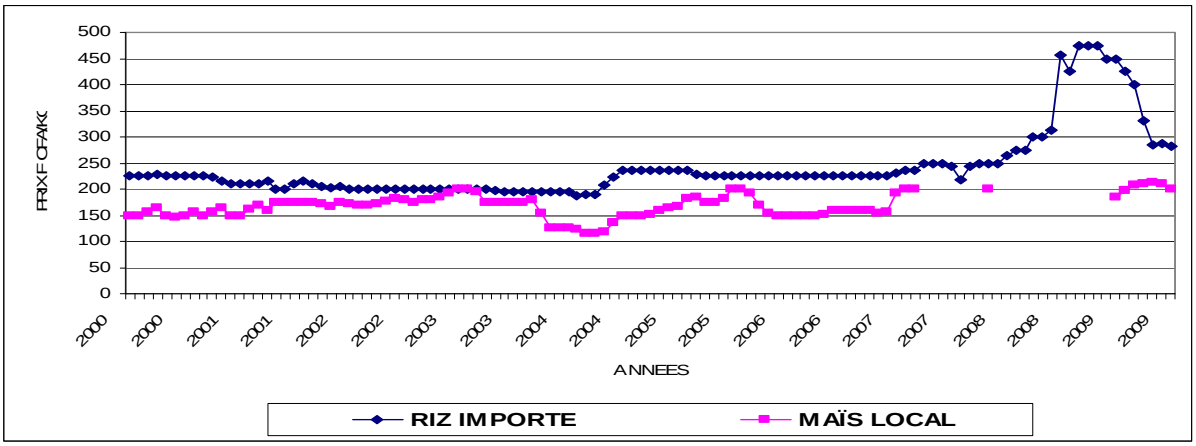

Source : CSA/CEI/SIM

La comparaison entre les prix au consommateur du riz importé brisé ordinaire 100% et ceux du maïs local au niveau du marché de Thiaroye (Dakar) montre une nette supériorité des prix du riz importé. Les écarts moyens mensuels sont faibles à moyens en

fonction des périodes de l'année. Il est à souligner qu'à l'exception de la période de crise de 2008, les prix du riz se caractérisent par une évolution uniforme, tandis que ceux du maïs sont généralement instables selon le niveau de l'offre du maïs.

Le faible coefficient de corrélation (0,37) entre les deux séries de prix des deux céréales (riz importé brisé 100% ordinaire et le maïs local) sur le marché de Thiaroye (Dakar) montre une faiblesse de l'influence des prix du riz sur ceux du maïs.

Corrélation prix moyens mensuels du riz importé brisé 100% à la consommation vs prix moyens mensuels du maïs local à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009	**0,37794164**

Tableau 5 : Taux de variation cumulé (%) des prix moyens mensuels du riz importé brisé 100% à la consommation vs prix moyens mensuels mil souna à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009

	Prix Cons du riz importé à Thiaroye (Dakar) (CFA)	Prix Cons du maïs local à Thiaroye (Dakar) F CFA	Transmission des Prix (%)
2000-2008	88	44	56
2000-2003	-11	30	-79
2004-2008	99	14	12

Les taux de variation cumulé entre les prix moyens mensuels du riz importé brisé 100% ordinaire et ceux du maïs local sont moins que ceux du riz par rapport à ceux du maïs. Ainsi, les résultats sont les suivants : 56% entre les périodes allant de 2000 à 2008, de – 79% entre 2000 et 2003, et de 12% entre 2004 et 2008.

<u>Graphique 15 :</u> Prix moyens mensuels du maïs local à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) vs prix moyens mensuels du maïs au producteur à Porokhane (Kaolack) : 2000 - 2009

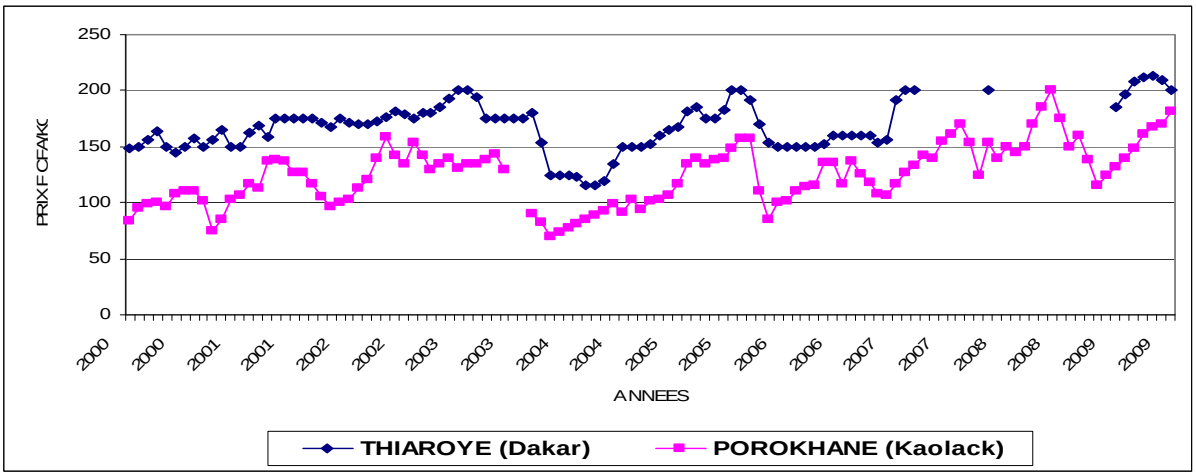

Source : CSA/CEI/SIM

La comparaison des prix au producteur du maïs à Porokhane avec ceux de détail du maïs local à Thiaroye permet de voir des écarts moyens mensuels significatifs. Ce comportement des prix signifie que les commerçants établis sur le marché de Tilène tirent d'importants bénéfices dans la vente de ce produit. Cela s'explique pour une large part la forte demande exprimée par les aviculteurs de Dakar. Il est important aussi de souligner qu'à certains moments de l'année cette céréale est peu visible sur les marchés de Dakar.

Toutefois, l'important coefficient de corrélation (0,80) entre les deux séries prouve une bonne intégration entre ces deux marchés qui sont distants de 260 km.

Corrélation prix moyens mensuels du maïs local à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) vs prix moyens mensuels du maïs au producteur à Porokhane (Kaolack) : 2000 - 2009	**0,800310256**

Tableau 7 : Taux de variation cumulé (%) des prix moyens mensuels du maïs local à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) vs prix moyens mensuels du maïs au producteur à Porokhane (Kaolack) : 2000 - 2009

	Prix Cons maïs local à Thiaroye (Dakar) (CFA)	Prix Prod maïs Porokhane (CFA)	Transmission des Prix (%)
2000-2008	44	95	121
2000-2003	30	72	-192
2004-2008	14	23	20

Ce tableau montre la transmission entre les prix moyens mensuels au consommateur à Thiaroye et ceux au producteur à Porokhane s'est traduite par des taux de variation cumulé important (121%) entre 2000 et 2008, négatif (- 192%) entre 2000 et 2003, et modéré (20%) entre 2004 et 2008.

<u>Graphique 16 :</u> Prix moyens mensuels du maïs local à la consommation vs prix moyens mensuels du maïs importé à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009

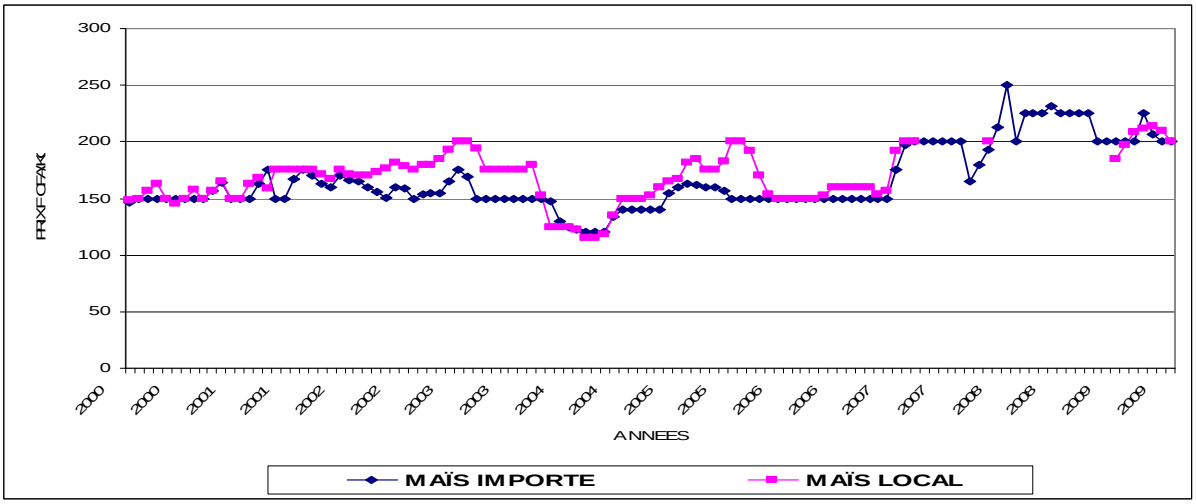

Source : CSA/CEI/SIM

L'analyse des séries des prix moyens mensuels au consommateur du maïs local et du maïs importé sur le principal marché céréalier de Dakar (Thiaroye) montre que les prix du maïs local sont généralement supérieurs à ceux du maïs importé. Cette situation s'explique par une préférence du maïs local par rapport à celui importé, puis par une faiblesse de l'offre du maïs local par rapport à la demande. Il convient de souligner que le maïs importé n'est généralement commercialisé que dans les marchés des capitales urbaines et vient juste en substitution du maïs local durant les périodes de soudure.

Le coefficient de corrélation qui est de 0,7941 illustre une similitude des prix de ces deux catégories de maïs par l'effet d'entraînement suscité par le maïs local.

Corrélation prix moyens mensuels du maïs local vs du maïs importé à la consommation à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009	**0,794115146**

Tableau 8 : Taux de variation cumulé (%) des prix moyens mensuels du maïs local vs prix moyens mensuels à la consommation du maïs importé à Dakar (marché de Thiaroye) : 2000 - 2009

	Prix Cons du maïs local à Thiaroye (CFA)	Prix Cons du maïs importé à Thiaroye (CFA)	Transmission des Prix (%)
2000-2008	44	0	0
2000-2003	30	16	-44
2004-2008	14	-16	-14

Les résultats du calcul montre que le taux de transmission entre les prix moyens mensuels du maïs local et ceux du maïs importé à la consommation est nul entre 2000 et 2008, moyennement négatif (- 44%) entre 2000 et 2003, et faiblement négatif (– 14%) entre 2004 et 2008.

V - Prix de parité du riz importé brisé

Tableau 10 : calcul du prix de parité à l'importation de Bangkok à Dakar (voie maritime)[20]

STRUCTURE DE PRIX DU RIZ IMPORTE BRISE ORDINAIRE : JUILLET - AOÛT 2009			
		MONTANT	
N°	DESIGNATION	EURO	F CFA
1	**CAF (232 - 272 EURO/tonne)**	**272**	**178 432**
	FOB		158 075
	Assurance		357
	Fret		20 000
2	**Fiscalité totale (12,7 %)**		**22 661**
	DD 10%		17 843
	RS 1%		1 784
	PCS 1%		1 784
	PC 0,5%		892
	Autres 0,2%		357
3	**Frais internes**		**20 000**
	Manutention		
	Transport interne etc.		
4	**Prix de revient TTC/tonne F CFA**		**221 093**
5	**Marge bénéficiaire importateur/tonne F CFA**		**4 000**
6	**Prix de vente importateur/tonne F CFA**		**225 093**
7	**Prix 1/2 gros, sac de 50 kg F CFA**		**12 500**
8	**Prix de détail/kg F CFA**		**275**
9	**Marge bénéficiaire du détaillant**		**25 F**

Source : Direction du commerce intérieur

Ce tableau décrit la structure du prix du riz importé brisé ordinaire depuis son lieu d'embarquement (pays d'exportation) jusqu'à son lieu de consommation finale (marchés de Dakar). Compte tenu de la volatilité des prix sur le marché international, le responsable du commerce intérieur m'a donné une fourchette de prix pour les mois de juillet et d'août 2009 « 232 – 272 » Euro/tonne.

[20]Source : calcul estimatif des prix du riz importé du SIM
Source : Service transit du CSA
Source : Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS)
Source : Site FAO.
Source : Site du Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)

5.1 Comparaison prix de parité par rapport au prix à la consommation à Dakar

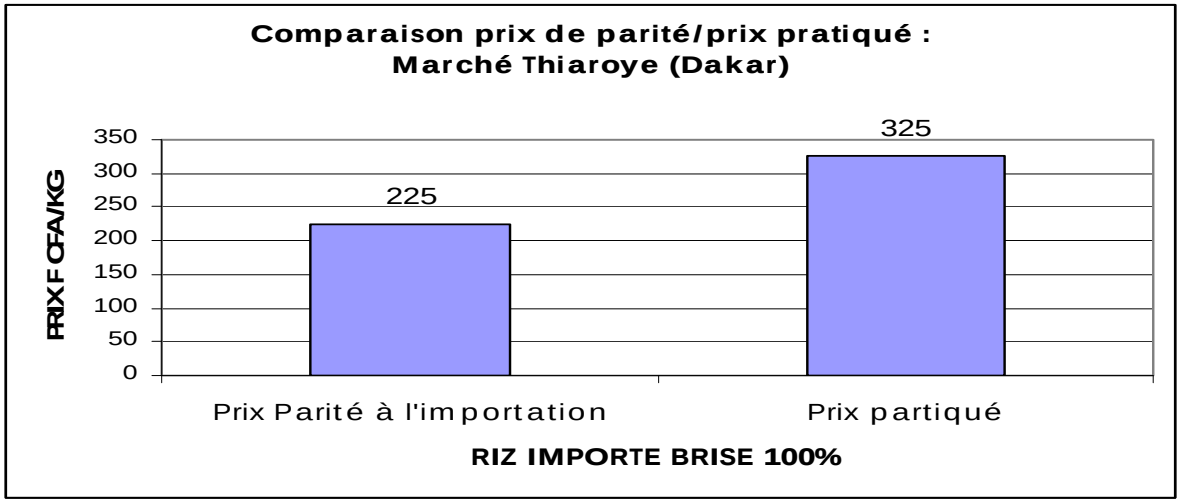

Il m'a également donné les fourchettes concernant le riz importé parfumé ordinaire « 382 – 385 » Euro/tonne et le riz importé parfumé de luxe (SORTEX) « 403 – 419 » Euro/tonne. Concernant les marges bénéficiaires, il dit que celles-ci varient généralement entre 3 000 et 4 000 F CFA/tonne.

5.2 Prix de parité riz local de Ross Béthio rendu à St-Louis :

Tableau 11 : Calcul du prix de parité du riz importé de Dakar rendu à St-Louis

STRUCTURE DE PRIX DU RIZ LOCAL DECORTIQUE DE ROSS BETHIO A ST-LOUIS (Août 2009)

N°	Désignation	Montant (F CFA)
1	Prix d'achat chez le transformateur F CFA/Tonne	225 000
2	Coût du transport terrestre (60 F/tonne/km)	3 500
3	Frais de chargement chez le transformateur/tonne	700
4	Frais de déchargement chez le commerce/tonne	700
5	Prix de revient du riz local décortiqué à St-Louis/tonne	229 900
6	Prix de vente en gros du commerçant/tonne	250 000
7	Prix 1/2 gros du riz local décortiqué d'un sac 50/kg	13 000
8	Prix détail riz local décortiqué F CFA/kg	290
9	Marge bénéficiaire détaillant	30

Le tableau ci-dessus permet de voir la transmission du prix du riz local décortiqué de Ross Béthio vers le marché central de la ville de St-Louis sur une distance de 60 km. Les principales charges qui contribuent à la formation du prix (les coûts de transport, les frais de manutention, la marge bénéficiaire).

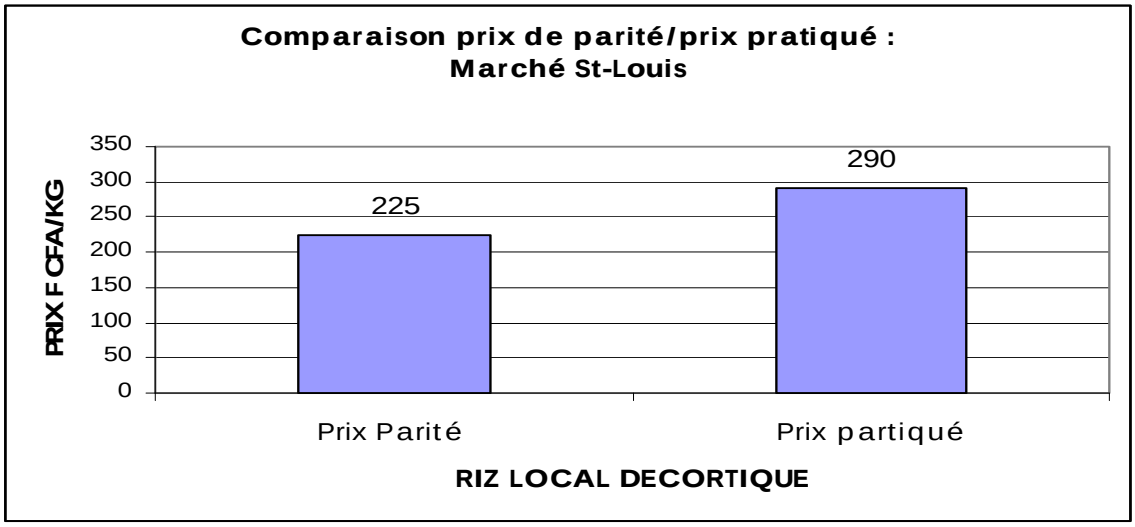

5.3 Prix de parité riz importé de Dakar rendu à Ziguinchor :

Tableau 12 : Calcul du prix de parité du riz importé de Dakar rendu à Ziguinchor

STRUCTURE DE PRIX DU RIZ IMPORTE BRISE DU RIZ ORDINAIRE DE DAKAR A Ziguinchor (Août 2009)

N°	Désignation	Montant F CFA
1	Prix de gros chez l'importateur F CFA/tonne	225 093
2	Transport maritime en F CFA (Dakar-Ziguinchor)/tonne	15 000
3	Frais de déchargement/chargement au port de Ziguinchor/tonne	1 500
4	Transport port Ziguinchor au magasin de stockage	1 000
5	Frais de déchargement au magasin de stockage	750
6	**Prix de revient du riz importé à Ziguinchor/tonne**	**243 343**
7	**Marge bénéficiaire/tonne**	**4 000**
8	**Prix de vente du riz importé à Ziguinchor/tonne**	**247 343**
9	Prix 1/2 gros riz ordinaire/50 kg	13 250
10	Prix détail riz ordinaire/kg	285
11	Marge bénéficiaire détaillant	20

La ville de Ziguinchor se situe à 500 km de Dakar par la route. Mais, compte tenu de l'enclavement de cette région, de l'état défectueux de la route et de l'insécurité qui prévaut dans cette zone, l'essentiel des denrées alimentaires sont transportées par voie maritime. D'autre part, même si la voie maritime est plus sûre, il faut souligner que les commerçants courent d'autres risques liés à la mouille des produits qui engendrent des pertes plus ou moins significatives. Par conséquent tous ces facteurs contribuent à renchérir les coûts des denrées. Les frais de transport varient en fonction du mode transport utilisé. Ainsi, par voie maritime la tonne est transportée à 15 000 F CFA/kg, soit 15 F/kg.

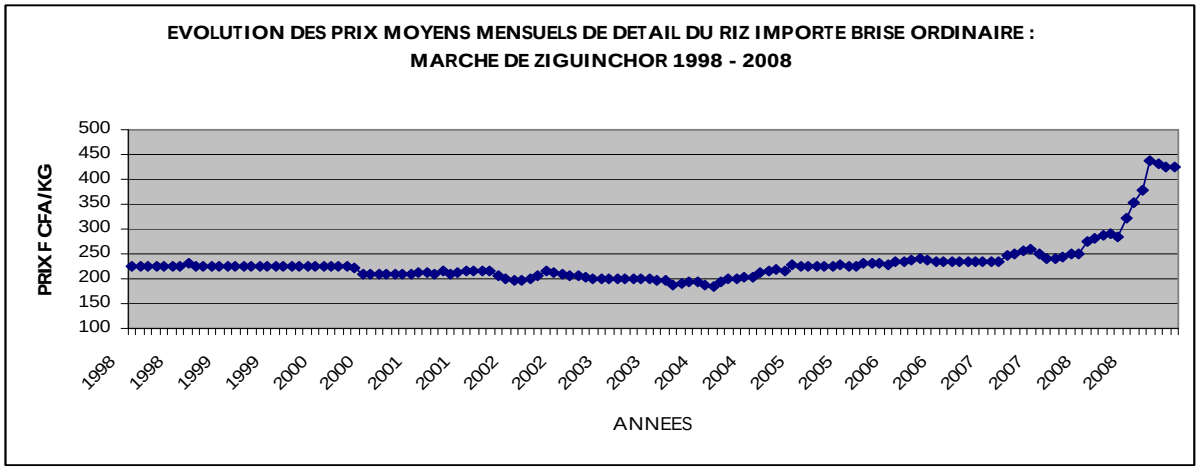

Source : CSA/CEI/SIM

5.4 Prix de parité riz importé de Dakar rendu à Diourbel :

Tableau 13 : Calcul du prix de parité du riz importé de Dakar rendu à Diourbel

STRUCTURE DE PRIX DU RIZ IMPORTE BRISE DU RIZ ORDINAIRE DE DAKAR A Diourbel (Août 2009)

N°	Désignation	Montant (F CFA)
1	Prix de gros chez l'importateur F CFA	225 093
2	Coût du transport terrestre (60 F/tonne/km)	9 000
3	Frais de déchargement au magasin de stockage 700 F/tonne	700
4	Prix de revient du riz importé à Diourbel	234 793
5	Marge bénéficiaire du commerçant F CFA/tonne	4 000
6	Prix de vente du riz importé brisé ordinaire F CFA/tonne	238 793
7	Prix 1/2 gros du riz ordinaire sac de 50/kg	12 500
8	Prix détail riz importé brisé ordinaire F CFA/kg	260
9	Marge bénéficiaire détaillant	10

La ville de Diourbel se situe à 150 km de Dakar. Le tableau ci-dessus permet de voir la structure du prix de la source d'approvisionnement (Dakar) au consommateur final domicilié à Diourbel. L'analyse du tableau révèle que les opérateurs réalisent approximativement la même marge bénéficiaire (10 F/kg). Au cours des dix dernières années, les prix moyens de détail du riz importé brisé ont connu un écart type de variation de 46,71. Durant cette période ils ont varié entre un prix minimum de 150 F CFA/kg et un maximum de 425 F CFA/kg, soit un prix moyen décennal de 210 F CFA/kg.

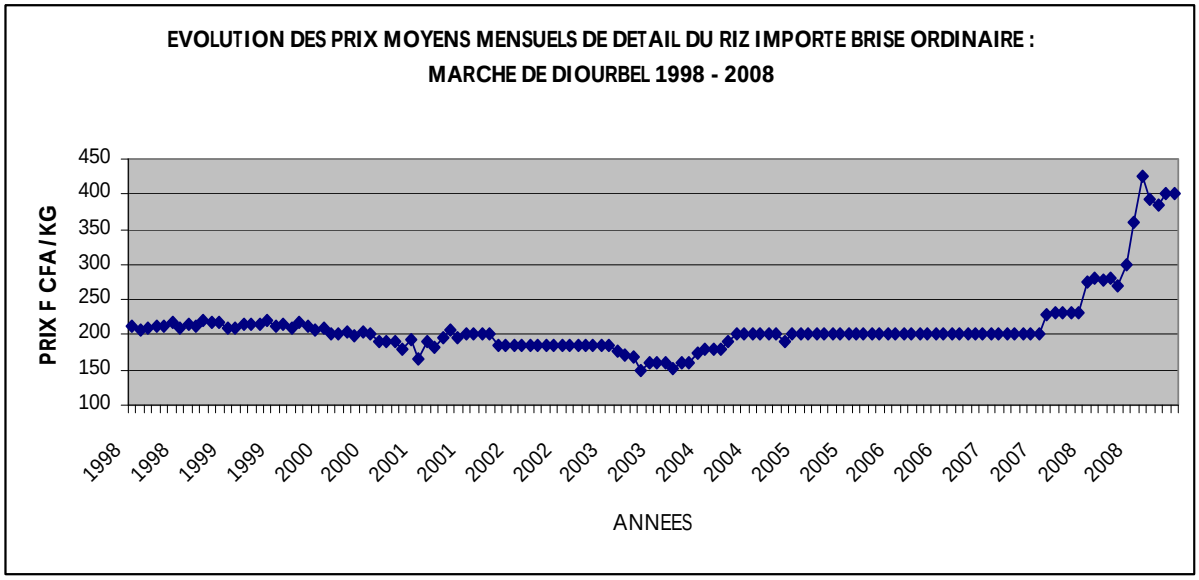

Source : CSA/CEI/SIM

5.5 Prix de parité riz importé de Dakar rendu à Tambacounda :

Tableau 14 : Calcul du prix de parité du riz importé de Dakar rendu à Tamba

STRUCTURE DE PRIX DU RIZ IMPORTE BRISE DU RIZ ORDINAIRE DE DAKAR A Tamba (Août 2009)

N°	Désignation	Montant (F CFA)
1	Prix de gros chez l'importateur F CFA	225 093
2	Coût du transport terrestre (60 F/tonne/km)	28 500
3	Frais de déchargement au magasin de stockage 700 F/tonne	700
4	Prix de revient du riz importé à Diourbel	254 293
5	Marge bénéficiaire du commerçant F CFA/tonne	4 000
6	Prix de vente du riz importé brisé ordinaire F CFA/tonne	258 293
7	Prix 1/2 gros du riz ordinaire sac de 50/kg	11 500
8	Prix détail riz importé brisé ordinaire F CFA/kg	250
9	Marge bénéficiaire détaillant	20

Tambacounda est séparé de Dakar par une distance de près de 475 kms. De 1998 à 2008, les prix moyens mensuels de détail du riz importé sur le marché central de Tambacounda ont oscillé dans la fourchette « 209 – 425 » F CFA/kg, soit un prix moyen décennal de 231 F CFA/kg. Les prix moyens mensuels ont connu un coefficient de variation de 31,81.

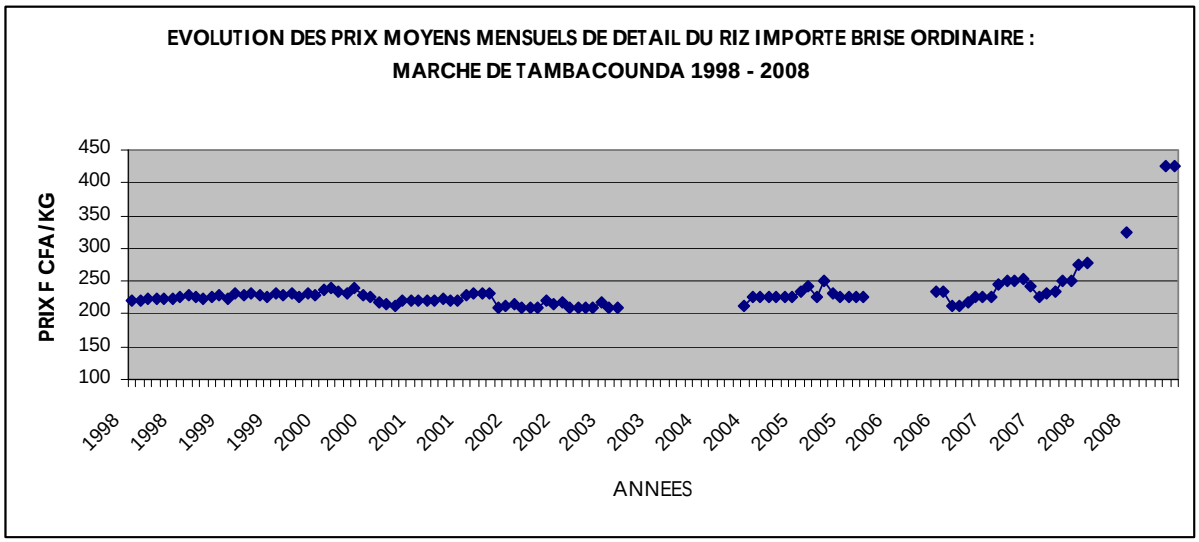

Source : CSA/CEI/SIM

5.6 Prix de parité du maïs de Kaolack rendu à Dakar :

Tableau 15 : Calcul du prix de parité du maïs local de Kaolack rendu à Dakar

N°	Désignation	Montant (Tonne)
1	Prix de gros	140 000 F CFA/T
2	Transport terrestre F CFA (Dakar - Diourbel)	7 000 F CFA/T
3	Frais de déchargement au magasin de stockage	5 00 F CFA/T
4	Prix de revient du riz importé à Diourbel	152 000 F CFA/T
5	Prix gros riz ordinaire	175 F CFA/kg
6	Prix détail riz ordinaire	200 F CFA/kg
7	Marge bénéficiaire détaillant	25 F CFA/kg

Le maïs local consommé à Dakar provient essentiellement de la ville de Kaolack. De 1998 à 2008, les prix moyens mensuels collectés au niveau du marché céréalier de Kaolack ont oscillé dans la fourchette « 80 – 220 » F CFA/kg, soit un prix moyen décennal de 141 F CFA/kg. L'évolution temporelle des prix moyens mensuels relevés sur le marché de Kaolack donne un coefficient de variation de 24,88. Parallèlement, les prix moyens mensuels pratiqués sur le marché de Tilène (principal marché céréalier de Dakar) ont oscillé dans la fourchette « 115 – 2003 » F CFA/kg, soit un prix moyen décennal de 167 F CFA/kg et un coefficient de écart type de 20,84. La comparaison des prix relevés au niveau de ces deux grands centres commerciaux affiche d'importants écarts variant entre 20 et 40 F/kg. L'important coefficient de corrélation 0,80 renseigne que ces deux marchés sont bien intégrés.

VI. Evaluation de la compétitivité

6.1 Compétitivité du riz importé/riz local décortiqué

La comparaison de ces deux produits ne peut être faite significativement qu'au niveau de la ville de St-Louis. En effet, la consommation du riz local est très faible, voire nulle dans la ville de Dakar. Par conséquent, seule la ville de St-Louis sera étudiée pour ce cas de figure, car ces deux céréales sont abondamment précédentes au niveau du marché urbain de St-Louis.

La comparaison des prix de ces deux céréales montre que les prix du riz local ont été toujours inférieurs, sur le plan temporel, à ceux du riz importé brisé. Cela s'explique par plusieurs raisons, dont :

- les habitudes alimentaires des populations qui sont essentiellement axées sur le riz importé brisé (+95 % de la population) ;
- les faibles productions du riz local décortiqué et son caractère saisonnier ;
- la qualité moindre du riz local par rapport au riz importé ;
- l'aire limitée de commercialisation du riz local décortiqué (vallée du fleuve Sénégal, régions de Louga et de Thiès).

Ainsi, de 2000 jusqu'au début de l'année 2008, les prix moyens mensuels du riz local décortiqué oscillaient dans la fourchette « 170 – 240 » F CFA/kg contre « 195 – 250 » F CFA/kg (riz importé brisé).

Mais, depuis le début de la crise qui a contribué à renchérir fortement les prix du riz importé, le riz local décortiqué s'est davantage valorisé. Grâce à l'abondance de la production, à l'amélioration du décorticage du riz local et au renchérissement des prix du riz importé les prix du riz local décortiqué ont épousé des niveaux relativement élevés en oscillant dans la fourchette «269 – 300 » F CFA/kg contre « 280 – 450 » (riz importé brisé) (mars 2008 – juin 2009 ».

<u>Graphiques 21 :</u> comparaison des prix de détail du riz importé brisé et du riz local décortiqué

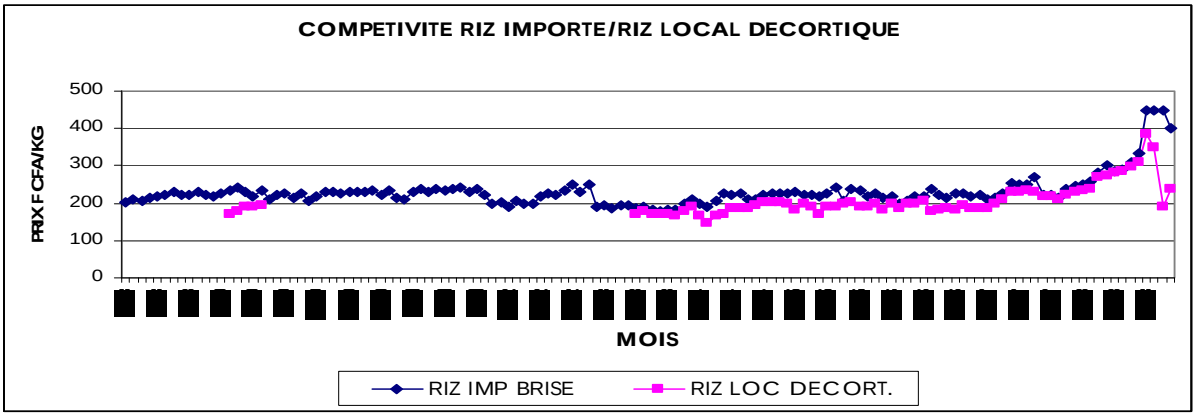

Source : CSA/CEI/SIM

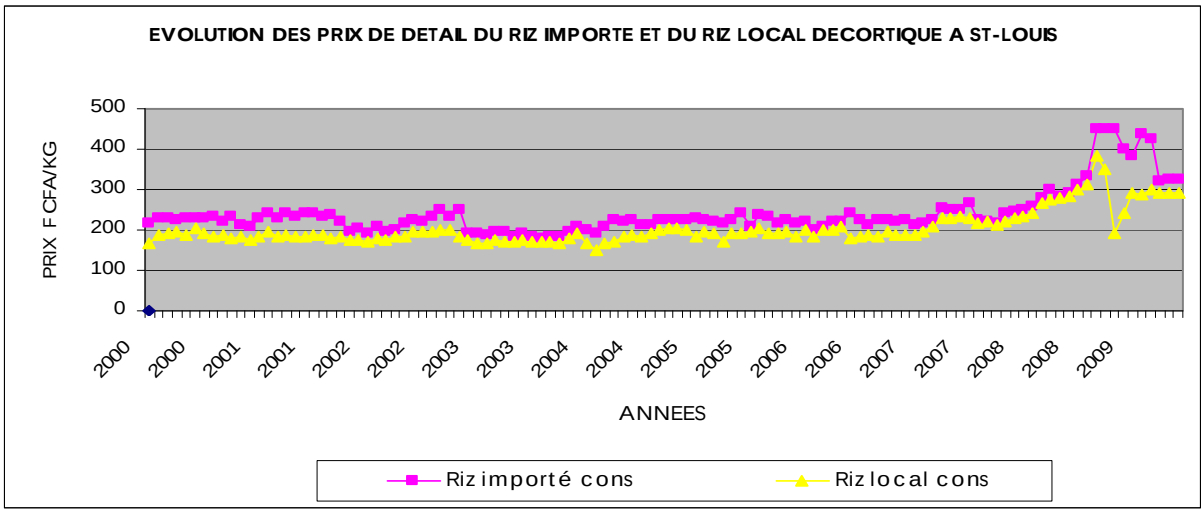

Source : CSA/CEI/SIM

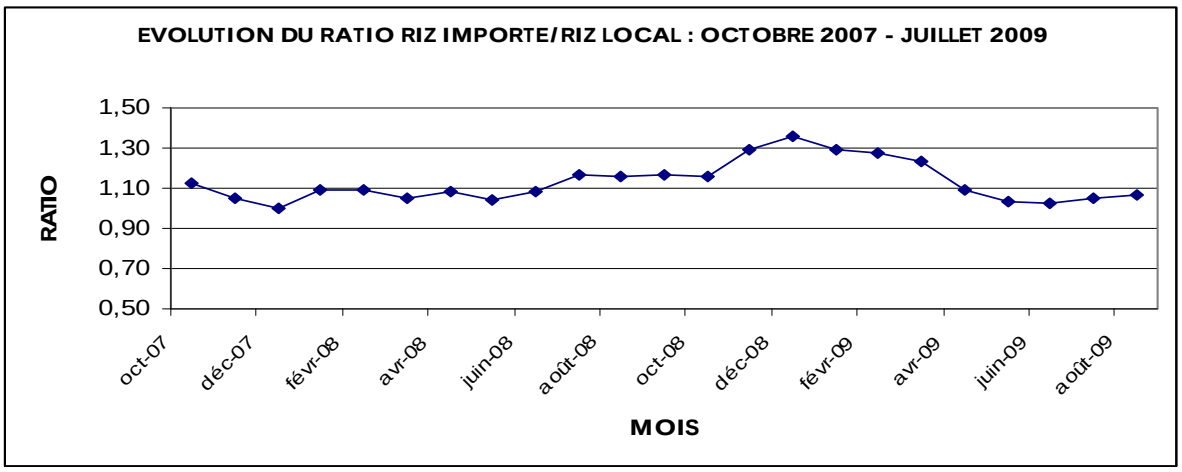

Source : CSA/CEI/SIM

6.2 Compétitivité du maïs local/maïs importé à Dakar (marché Tilène)

La production du maïs vient largement derrière le mil souna et le riz. Les populations qui consomment cette céréale sont essentiellement celles des régions de Tambacounda, de Kolda et de Kaolack. Mais depuis 2000, le développement de l'aviculture et la faiblesse de la production céréalière ont engendré une forte demande. La production étant insuffisante, il fallait recourir aux importations pour satisfaire les besoins de consommation humaine, avicole et industrielle. Dès lors, la commercialisation de cette céréale a intéressé les opérateurs privés céréaliers. La comparaison des prix pratiqués au cours de ces dernières années laisse apparaître un niveau supérieur des prix du maïs local que ceux du maïs importé. Mieux, les écarts moyens mensuels dépassent 10 F/kg dans la plupart des cas et atteignent parfois 50 F/kg à certaines périodes de l'année, notamment en période soudure. En effet, durant cette période les offres du maïs local sont très faibles et l'essentiel des disponibilités de cette céréale est importé. Ce qui signifie que, malgré les efforts consentis, ces dernières années, par l'Etat du Sénégal pour accroître la production du maïs, le maïs importé est abondamment importé et ses prix moyens à faibles le rendent plus accessibles que le maïs local.

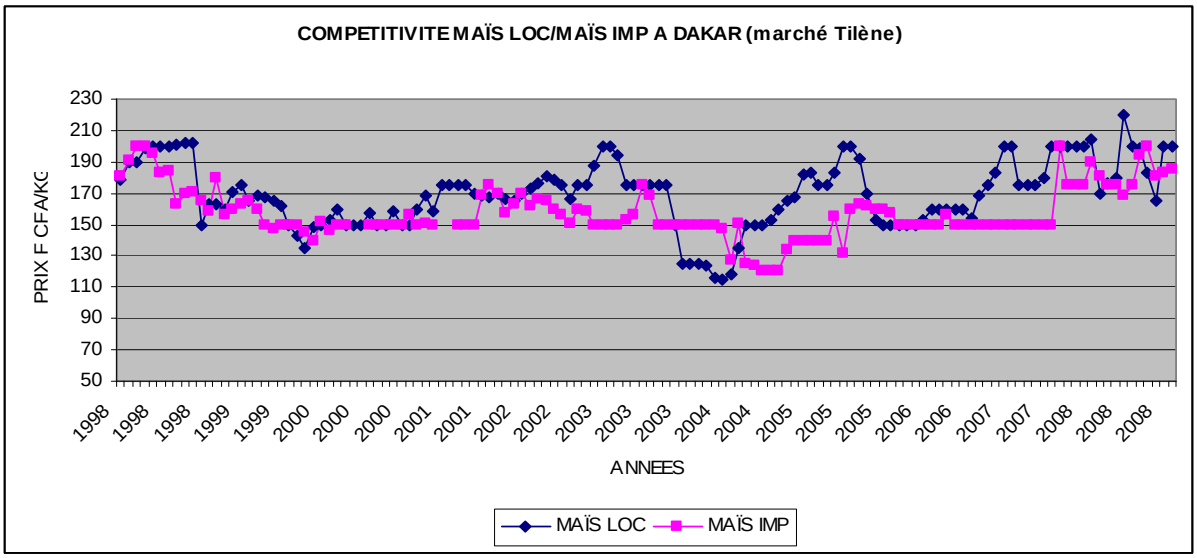

Source : CSA/CEI/SIM

6.3 Comparaison des prix du maïs local à Kaolack/Dakar (marché Tilène)

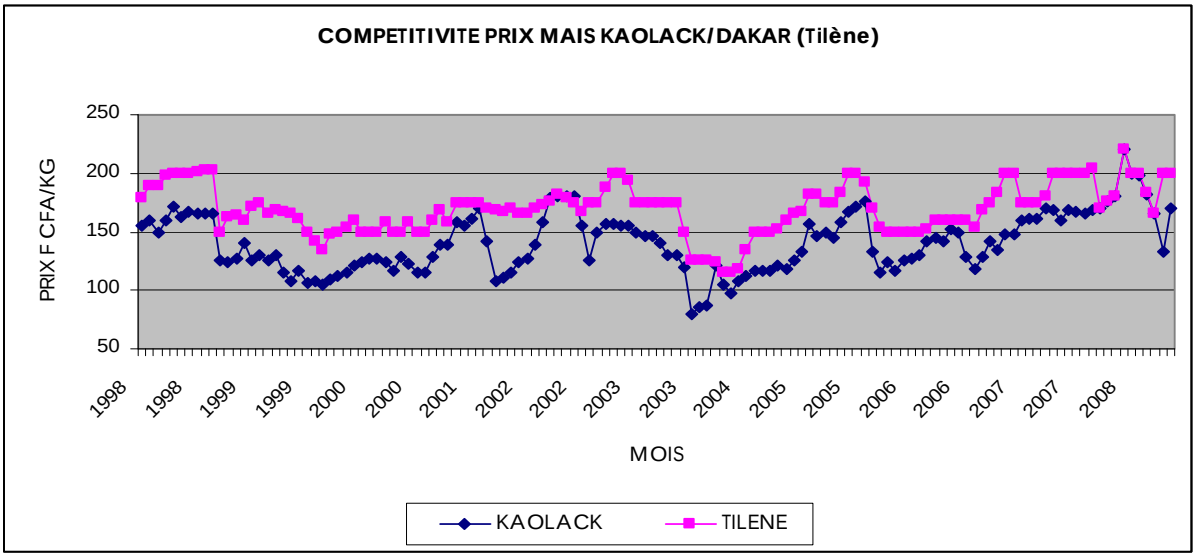

Source : CSA/CEI/SIM

La comparaison des prix de détail du maïs local au niveau du marché de Tilène (Dakar) et du marché de Kaolack, permet de noter des écarts importants variant entre 25 et 40 F/kg selon les périodes de l'année. La ville de Kaolack (marché d'approvisionnement) est distante du marché de Tilène de Dakar (zone de consommation) de 200 km. Compte tenu du faible coût de transport (7000 F CFA/tonne, soit 7 F/kg) entre ces deux localités, on peut déduire que, même s'il existe d'autres taxes informelles (police, gendarmerie etc.), les commerçants de Dakar réalisent des marges bénéficiaires assez substantielles. Car, ces marges varient dans l'ensemble entre 20 et 40 F/kg selon les périodes de l'année. Toutefois, l'important coefficient de corrélation (0,81) obtenu à partir des deux séries de prix montre une bonne intégration entre ces deux marchés.

6.4 Comparaison des prix du maïs importé marché central de Thiès/marché Tilène (Dakar)

A quelques encablures de Dakar, la ville de Thiès se situe à 70 Km de la capitale. Ce qui signifie que les coûts de transport, entre ces deux localités, sont faibles, voire négligeables. En examinant les prix pratiqués dans les deux marchés, il ressort que le niveau des prix est généralement plus élevé à Thiès qu'à Dakar. Cette situation étrange pourrait s'expliquer par :

- une demande plus forte à Dakar qu'à Thiès ;
- une longue durée des stocks au niveau des commerçants de Thiès ;
- la qualité du maïs importé commercialisé à Thiès ;
- la préférence du maïs local des consommateurs de Thiès par rapport au maïs importé.

Graphique 22 : comparaison des prix de détail du maïs local et du maïs importé

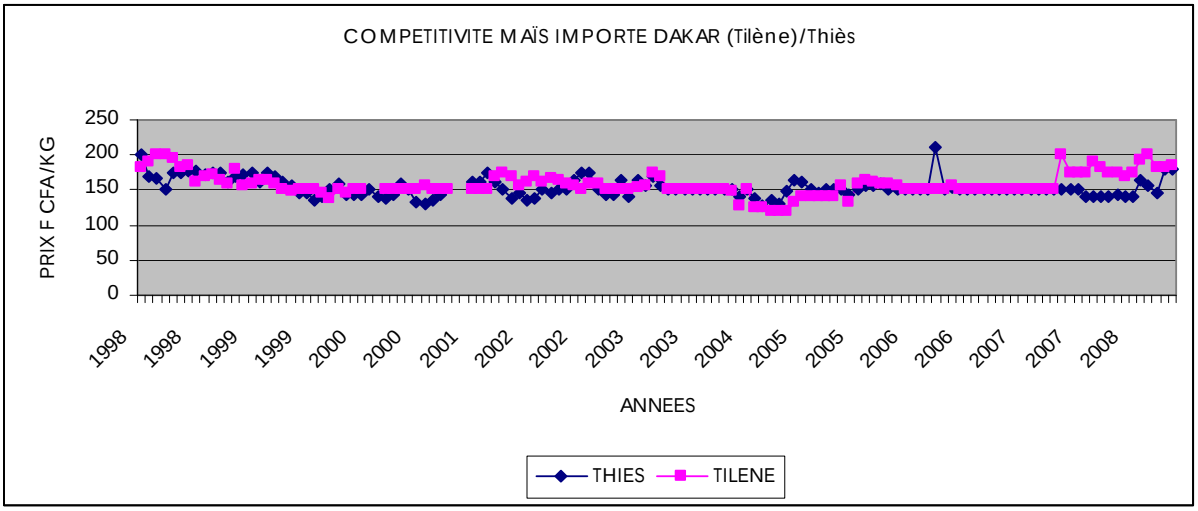

Source : CSA/CEI/SIM

VII. Conclusion

Au terme des enquêtes et des analyses, l'étude a permis de collecter et de mettre en exergue plusieurs indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire. Ces indicateurs se présentent comme suit :

- **Production céréalière nationale :** elle reste dominée respectivement par le mil souna (44%), le maïs (22%) et le riz (21%). Cette production est essentiellement réalisée dans les régions centrales (Kaolack, Fatick, Kolda, Tamba). Mais, il en ressort que cette production ne couvre que 50% des besoins en année normale. Par conséquent le déficit est comblé par les importations faites par les opérateurs. Ce qui signifie que le Sénégal reste encore très dépendant de l'extérieur pour assurer sa sécurité alimentaire. Toutefois, il faut souligner que l'Etat déploie beaucoup de moyens financiers, matériels et en intrants (semences et engrais) pour relancer la production agricole encore largement tributaire de la pluviométrie.
- **Les importations céréalières :** pour l'année 2009, elles seront composées majoritairement de riz (68%), de blé (29%) et de maïs (3%). Les importations constituent le principal recours pour assurer la couverture des besoins du pays en améliorant bon an mal an les disponibilités céréalières et en assurant correctement l'approvisionnement des marchés agricoles. Mais ces importations étant réalisées par un groupe restreint, cette situation de quasi monopole contribue à fragiliser le marché céréalier en le maintenant régulièrement sous le risque d'une tension inflationniste.
- **Les prix des céréales :** en fonction des types de céréales, de leurs origines mais également du niveau d'approvisionnement des marchés et des périodes de l'année, les prix pratiqués sont variables dans le temps et dans l'espace. Cette variabilité s'explique sur le plan endogène par le niveau des productions céréalières, du déroulement de la commercialisation des cultures de rente, notamment l'arachide dans le bassin arachidier, de l'oignon dans la vallée du fleuve Sénégal et du coton dans les régions de Tamba et de Kolda. Mais aussi, sur le plan exogène cette variabilité est fonction du cours du dollar, de la volonté des pays exportateurs de libérer les productions nationales, du cours des produits énergétiques, notamment du carburant qui influence fortement les coûts de transport.
- **Prix de parité :** Tous ces indicateurs justifient l'impérieuse nécessité du calcul régulier des prix de parité, des coefficients de variation et de corrélation pour mieux apprécier le fonctionnement des marchés agricoles. Cet outil interpelle les coordinations des Systèmes d'information du Marché (SIM) à davantage veiller à la collecte régulières des données et à leur fiabilité, à bien gérer les bases de données tout en renforçant la collaboration avec l'ensemble des acteurs du marché céréalier (importateurs, commerçants, producteurs, transporteurs) et des services étatiques impliqués tels que la Douane, les directions nationales de commerce (intérieur, extérieur).

VIII. Références

- CSA/PROMISAM, étude sur l'identification des besoins d'information des opérateurs du secteur agroalimentaire du Sénégal, 20 pages (février 2008).
- PAM, rapport sur l'analyse du marché sénégalais, 41 pages (juillet 2008).
- FARM, CIRAD, novembre 2008, La transmission de la hausse des prix internationaux des produits agricoles dans les pays africains, 72 pages.
- Rapport de l'étude sur l'évolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère, 122 pages (mars 2009).
- PAM, analyse des marchés pour la faisabilité des transferts en espèces dans le département de Pikine et dans la commune de Ziguinchor, 51 pages (avril 2009).
- Site de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) : www.ansd.sn.
- Site de la FAO
- Bilan alimentaire et de vulnérabilité du Sénégal (mars 2009).
- Rapport d'étude sur l'élaboration d'une situation de référence des indicateurs de base du commerce régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest 63 pages (août 2009).

IX - ANNEXES

Annexe 1 : Cours du riz 100 brisé juin 2007 – juin 2009 (Bankock, $ USD/tonne)

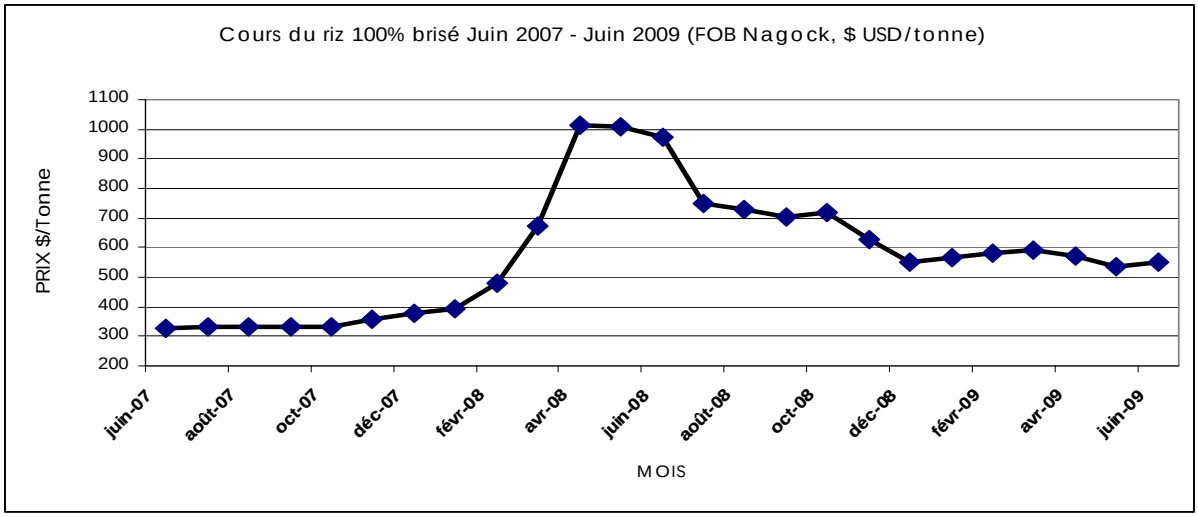

Source : INSEE/ANSD

Annexe 2 : Tableau de l'évolution des productions céréalières nationales : campagnes agricoles 2000/2001–2008/2009

CEREALES	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	MOY.
MIL SOUNA	600 221	470 105	414 821	628 426	379 166	608 551	494 345	318 822	678171	510 292
SORGHO	143 750	140 477	114 174	189 787	132 400	143 989	121 003	100 704	253770	148 895
MAIS	78 594	106 422	78 195	400 909	422 623	399 958	181 585	158 266	411500	248 672
RIZ LOCAL (paddy)	190 928	243 907	176 672	231 805	197 095	289 424	190 493	193 379	408841	235 838
RIZ (équiv .riz blanc)	*124 103*	*158 540*	*114 837*	*150 673*	*128 112*	*188 126*	*123 820*	*125 696*	*265747*	153 295
TOTAL	**1 013 493**	**960 911**	**783 862**	**1 450 927**	**1 131 284**	**1 441 922**	**987 426**	**771 171**	**1 752 281**	1 143 697

Source : MA/DAPS

Annexe 3 : Tableau de l'évolution des superficies emblavées, des rendements/ha et des productions par campagne agricole du mil souna au Sénégal de 2000/2001 à 2008/2009

Campagnes	Superficies (Ha)	Rendements (Kg/ha)	Productions (T)
2000/01	842 124	713	600 221
2001/02	801 074	695	556 655
2002/03	819 580	506	414 820
2003/04	857 458	733	628 426
2004/05	686 929	471	323 752
2005/06	800 763	760	608 551
2006/07	748 311	775	494 345
2007/08	686 892	464	318 822
2008/09	883 619	767	678 171

Source : MA/DAPS

Annexe 4 : Tableau de l'évolution des superficies, des rendements et des productions du maïs au Sénégal de 2000/2001 à 2008/2009

Campagnes	Superficies (Ha)	Rendements (Kg/ha)	Productions (T)
2000/01	70 715	1 111	78 593
2001/02	88 399	1 228	108 546
2002/03	108 114	743	80 372
2003/04	175 575	2 283	400 907
2004/05	147 298	2 719	400 555
2005/06	143 039	2 796	399 958
2006/07	130 461	1 392	181 585
2007/08	143 769	1 101	158 266
2008/09	216 517	1 835	397 326

Source : MA/DAPS

Annexe 5 : Tableau de l'évolution des superficies emblavées, des rendements/ha et des productions par campagne agricole du riz au Sénégal : 2000/01 – 2008/09

Campagnes	Superficies (Ha)	Rendements (Kg/ha)	Productions (T)
2000/01	86 252	2 345	202 293
2001/02	87 230	2 373	206 989
2002/03	76 025	2 268	172 395
2003/04	87 814	2 640	231 805
2004/05	81 486	2 476	201 744
2005/06	97 779	2 854	279 080
2006/07	85 037	2 240	190 493
2007/08	80 312	2 408	193 379
2008/09	125 329	3 257	408 219

Source : MA/DAPS

Annexe 7 : Tableau d'évolution des importations de riz brisé au Sénégal

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Riz	709 860	792 190	893 380	833 050	874 830	981 176	1 087 522	863 635	342 935

Source : FAO/ANSD

Tableau 8 : Tableau d'évolution des importations de maïs au Sénégal de 2001 à 2009

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Maïs	53 470	92 320	77 680	67 220	96 680	97 528	98 377	105 550	59 532

Source : ANSD

Annexe 9 : Tableau du bilan céréalier prévisionnel 2008/2009

POSTES	RIZ (tonnes)	BLE (tonnes)	AUTRES CEREALES (tonnes)	TOTAL
POPULATION (Hbts)	**11 708 000**			
1. DISPONIBILITES	**334 260**	**27 772**	**1 148 026**	**1 510 058**
- Production Brute	408 841	-	1 347 865	1 756 706
- Production Disponible	243 260	-	1 145 685	1 388 945
- Stocks Initiaux	91 000	27 772	2 341	121 113
. Stocks Paysans	-	-	-	-
. Autres Stocks	91 000	27 772	2 341	121 113
2. BESOINS	**1 097 130**	**396 460**	**834 560**	**2 328 150**
Consommation Humaine**	1 017 130	371 460	777 380	2 165 970
- Stocks Finaux	80 000	25 000	57 180	162 180
. Stocks Paysans	-	-	55 000	55 000
. Autres Stocks	80 000	25 000	2 180	107 180
3. EXCEDENT (+) DEFICIT (-)	**-762 870**	**-368 688**	**313 466**	**-818 092**
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	**705 000**	**300 000**	**29 000**	**1 034 000**
- Importations Commerciales	700 000	300 000	11 000	1 011 000
- Aides Alimentaires	5 000	-	18 000	23 000
- Exportations	-	-	-	-
5. EXCEDENT (+) DEFICIT (-) NET	**-57 870**	**-68 688**	**342 466**	**215 908**
6. DISPONI.CEREALES APPAR/Hbt (Kg)	**88 765**	**27 996**	**100 532**	**217 292**
7. NORME OFFICIELLE CONS./Hbt (Kg)				**185**

Source : MA/DAPS

Tableau 10 : Evolution des prix sur le marché international

	USD/tonne en mars 2007	USD /tonne en mai 2008	Augmentation en % mai 2008	USD /tonne en octobre 2008	Augmentation en % oct. 2008
Riz	251,5	772	207%	385	53%
Blé	217,75	395	81%	252	16%
Maïs	147,5	207,4	41%	172	17%